

Libellé	Qualification	Salaire Brut et Charges Patronales annuel	Nbre de jours travaillé/an	Unité d'Œuvre	Qté	Pu / Cout jour	Montant Total affecté au projet	Prix unitaire éligible	Montant éligible	Justificatifs
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Prestations: sous traitance/prestations de s							0,00 €		0,00 €	
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
Frais de laboratoire: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 2							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission entrante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission entrante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Prestations: sous traitance/prestations de s							0,00 €		0,00 €	
Prestations: sous traitance/prestations de s							0,00 €		0,00 €	
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
Frais de laboratoire: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 3							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission entrante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission entrante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Frais de déplacement :Mission sortante							0,00 €		0,00 €	
Prestations: sous traitance/prestations de s							0,00 €		0,00 €	
Prestations: sous traitance/prestations de s							0,00 €		0,00 €	
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
Frais de laboratoire: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter							0,00 €		0,00 €	
COUT INDIRECT ANNEE 1							0,00 €	0%	0,00 €	
COUT INDIRECT ANNEE 2							0,00 €	0%	0,00 €	
COUT INDIRECT ANNEE 3							0,00 €	0%	0,00 €	

Baie-Mahault, le jeudi 20 octobre 2016

*Rôle Développement et
Environnement*

N/Réf : YB/JCP/Pôle DEV et ENV/SL/n° 61-16
Objet : devis portant analyses sols, plantes et MAFOR ⁽¹⁾ du
projet VAMAFOR-G

Espace Régional Agricole
Convenance - B.P. 35
97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 05 90 25 17 17
Fax : 05 90 26 07 22
cda_direction@guadeloupe.chambagri.fr

**Note explicative sur les dépenses prévisionnelles d'analyses
du projet VAMAFOR-G**

Antenne de MARIE GALANTE
Lot Tivoli Ouest - Rue Charles
PORTECOP
97112 GRAND BOURG
Tél : 05 90 97 71 67
Fax : 05 90 97 23 78

Dans le cadre du projet mentionné en objet, les partenaires s'accordent sur le fait de globaliser leurs dépenses prévisionnelles d'analyses de sols, plantes et « mafor » sur un seul devis au nom de l'INRA.

Antenne GRANDE TERRE
Rue du Chassaing
97160 LE MOULE
Tél : 05 90 23 48 65
Fax : 05 90 23 94 86

Cette démarche vise à lancer par la suite un seul appel d'offre pour l'exécution de ses dépenses, et ainsi assurer l'uniformité des techniques et méthodes utilisées pour l'ensemble des analyses.

(1) : matière fertilisante d'origine résiduaire

Pour les partenaires

Le chef de projet

Chambre d'agriculture de la Guadeloupe

Le Directeur Général



Joël PEDURAND.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GUADELOUPE

*Politique de Développement et
d'Environnement*

ANNEXE A LA NOTE DEPENSES PREVISIONNELLES D'ANALYSES DU PROJET VAMAFOR-G

Espace Régional Agricole

Convenance – B.P. 35
97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 05 90 25 17 17
Fax : 05 90 26 07 22
cda_direction@guadeloupe.chambagri.fr

Antenne de MARIE GALANTE

Lot Tivoli Ouest – Rue Charles
PORTECOP
97112 GRAND BOURG
Tél : 05 90 97 71 67
Fax : 05 90 97 23 78

Antenne GRANDE TERRE

Rue du Chassaing
97160 LE MOULE
Tél : 05 90 23 48 65
Fax : 05 90 23 94 86

Organisme	an 1	an 2	An 3	Justificatifs
INRA		28 500 €	14 250 €	voir pièces INRA 1 & 2 & 3
IT 2	10 680 €	10 680 €	10 680 €	
Chambre d'agriculture		10 000 €		
CTCS		4 000 €	4 000 €	
Total	10 680 €	53 180 €	28 930 €	


PROPOSITION DE PRIX SADEF n°: 12597

Aspach le Bas, le 05/10/2016

Page 1 / 6

**LUCIENNE DESFONTAINES
INRA ANTILLES GUYANE
URE ASTRO
Domaine Duclos - Prise d'Eau
97170 PETIT BOURG - GUADELOUPE**

Tél. 05 90 25 59 22

Objet : Offre n° 12597

Affaire suivie par Gérard COUCHOURON, responsable commercial

Madame,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-après notre proposition de prix pour des analyses à réaliser courant 2016-2017 sur des échantillons de terre (200 UNITES et compost.70 UNITES)

La SADEF est spécialisée dans l'analyse et l'expertise agro-environnementale. Engagée depuis 1996 dans une démarche qualité, la SADEF constitue un pôle de compétences, qui dispose de :

- L'Accréditation n° 1-0751 du COFRAC selon la norme NF EN ISO CEI 17025 pour différents domaines (portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr) :
 - agroalimentaire / Engrais et Fertilisants :
 - analyses des matières fertilisantes (MF) et supports de culture (SC)
 - agroalimentaire / Qualité agronomique des sols :
 - analyses de terres
 - agroalimentaire / Analyse minérale de végétaux
 - analyses physico chimiques en vue de la détermination de la composition, des critères de qualité et technologiques, et de l'étiquetage nutritionnel dans l'alimentation humaine et animale - LAB GTA 25/60
 - analyse de contaminants chimiques chez les animaux, dans leurs produits et les denrées alimentaires destinées à l'homme et aux animaux : métaux
 - environnement / Matrices solides /:
 - analyses des boues et des sédiments
 - caractérisation de déchets - préparation et traitement des échantillons & analyses des éluats- HP ENV
 - analyse des sols en relation avec l'environnement
 - environnement / Qualité de l'eau /:
 - analyses physico-chimiques des eaux - LAB GTA 05
- L'Agrément par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour les analyses de terre pour les agréments type physico-chimie, granulométrie, oligo-éléments, éléments traces et reliquats azotés
- L'Agrément au titre des articles 30 et 33 du règlement (CE) n° 2003/2003 du Parlement





PROPOSITION DE PRIX SADEF n°: 12597

Aspach le Bas, le 05/10/2016

Page 2 / 6

Européen et du Conseil du 13 octobre 2003 pour vérifier la conformité des engrais CE avec les dispositions dudit règlement

- La recommandation par le Ministère français chargé de l'Agriculture pour la réalisation des analyses relatives aux matières fertilisantes soumises aux procédures d'homologation
- L'Agrément du Ministère en charge de l'économie et des finances pour la délivrance de certificats d'analyse relatifs aux matières fertilisantes destinées à l'exportation (arrêté du 6 octobre 1997)
- L'Autorisation de l'AFNOR pour la conduite des essais de conformité aux critères du label écologique européen ECOLABEL sur amendements pour sols et milieux de culture
- L'Agrément Crédit Impôt Recherche par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- L'Agrément du Préfet de la Région Alsace pour l'introduction de terre d'origine non européenne aux fins d'analyses (arrêté du 16 octobre 2014)

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à visitez notre site Internet www.sadef.fr ou à me contacter directement. Je reste à votre disposition

Dans l'attente de contribuer à la réalisation de vos projets, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Gérard COUCHOURON
Responsable commercial
Tel: 06 33 51 42 34
Mail: couchourong@sadef.fr



**PROPOSITION DE PRIX SADEF n°: 12597**

Aspach le Bas, le 05/10/2016

Page 3 / 6

ANALYSE DE TERRE NON EUROPEENNE**Quantité**

CEC Cobalti-hexamine	200
Carbone Organique Total (Combustion sèche)	200
Dosage K2O éch. / cobalti	200
Carbone Organique Total (matière organique)(Dichromate)	200
Azote N-NH4 sur Terre sèche	200
Azote N-NO3 sur Terre sèche	200
MINERALISATION HF POUR ETM (Cd,Cr,Cu,Hg,Ni,Pb,Zn)	75
MINERALISATION ER POUR LES 9 ETM (Cd,Cr,Cu,Hg,Ni,Pb,Zn,As,Se)	200
Phosphore Total (ER)	200
Dosage Na2O éch. / cobalti	200
pH KCl ()	200
Azote Total	200
Broyage Terre à 250 µm	200
Dosage MgO éch. / cobalti	200
Prise en Charge - Edition (Terres étrangères)	200
pH eau ()	200
Humidité résiduelle	200
Phosphore Olsen DABIN P2O5	200
Dosage CaO éch. / cobalti	200
Minéralisation HF pour ETM	200
Broyage Terre à 2 mm	200
Refus à 2 mm	200

Total € HT 40 737.06

ANALYSE DE COMPOST**Quantité**

MENU 24 + pH	70
--------------	----

Total € HT 16 170.00

Méthodes d'analyse :

- * Broyage Terre à 250 µm - NF ISO 11464
- * Refus à 2 mm - NF ISO 11464
- * Minéralisation ER pour ETM - NF ISO 11 466
- * Minéralisation HF pour ETM - NFX 31-147
- * Arsenic Total (ER) - NF ISO 11466 & Dosage ICP-MS (NF EN ISO 17294-2)
- * Cadmium Total (HF) - NFX 31-147 & Dosage AAS ou ICP-MS
- * Chrome Total (HF) - NFX 31-147 & Dosage ICP-AES ou ICP-MS
- * Cuivre Total (HF) - NFX 31-147 & Dosage ICP-AES ou ICP-MS
- * Mercure Total - Méthode interne MA7-82
- * Nickel Total (HF) - NFX 31-147 & Dosage ICP-AES ou ICP-MS
- * Plomb Total (HF) - NFX 31-147 & Dosage ICP-AES ou ICP-MS



**PROPOSITION DE PRIX SADEF n°: 12597**

Aspach le Bas, le 05/10/2016

Page 4 / 6

- * Sélénium Total (ER) - NF ISO 11466 & Dosage ICP AES ou ICP-MS
- * Zinc Total (HF) - NFX 31-147 & Dosage ICP-AES ou ICP-MS

LISIERS FUMIER COMPOST

Les méthodes d'analyses relatives aux effluents sont communes aux lisiers, fumiers et composts.
Ces méthodes d'analyses ne sont couvertes par l'accréditation COFRAC que dans le cas des composts
et des objets cités dans l'annexe technique de la SADEF pour le programme N° 108 Matières fertilisantes et supports de culture

- * pH (boues ; composés organiques (1/5), sauf extrait 1/1.5) - NF EN 13037
- * Matière Sèche (composés organiques) - NF EN 13040
- * Matière Organique (Perte au Feu) - NF EN 13039
- * Carbone Organique (Oxyd. Chimique ou Combustion) - J
- * Azote Total - J
- Rapport C/N - Calcul : C organique / N total
- * P2O5 Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * K2O Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * CaO Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * MgO Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Cuivre Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Molybdène Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Zinc Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Arsenic (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294
- * Cadmium Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294
- * Chrome Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Mercure Total (Analyse élémentaire) - Méthode interne MA7-82
- * Nickel Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Plomb Total (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294 ou ICP AES NF EN ISO 11885
- * Sélénium (Eau Régale) - NF EN 13650, Dosage ICP MS NF EN ISO 17294
- * Minéralisation Eau Régale -
- * Broyage Matières Organiques & Substrats Fins - NFU 44-110
- * Prise en Charge - Edition (MFO) -
- Extrait aqueux 1/5 ou 1/10 - Extrait aqueux 1/5 ou 1/10 (V/V)

TERRE HORS UE

- * Broyage Terre à 2 mm - NF ISO 11464
- Prise en Charge - Edition (Terres étrangères) -
- * Humidité résiduelle - NF ISO 11465
- * pH eau () - NF ISO 10 390
- * pH KCl () - NF ISO 10 390
- * Carbone Organique Total (matière organique)(Dichromate) - NF ISO 14 235
- Carbone Organique Total (Combustion sèche) - NF ISO 10694
- * Azote Total - NF ISO 13 878
- * Phosphore Olsen DABIN P2O5 - Phosphore OLSEN modifié DABIN
- * CEC Cobalti-hexamine - NF ISO 23470
- Dosage K2O éch. / cobalti - NF ISO 23470
- Dosage MgO éch. / cobalti - NF ISO 23470
- Dosage CaO éch. / cobalti - NF ISO 23470
- Dosage Na2O éch. / cobalti - NF ISO 23470
- Azote N-NH4 sur Terre sèche - NF ISO 14256-2 (ext KCl M)
- Azote N-NO3 sur Terre sèche - NF ISO 14256-2 (ext KCl M)
- Phosphore Total (ER) - NF ISO 11466 & Dosage ICP - AES

Les paramètres accrédités COFRAC sont signalés par le symbole * en entête de ligne.
Les paramètres sous-traités sont signalés par le symbole ~ en entête de ligne.

La SADEF se réserve le droit :

- de modifier les méthodes indiquées dans ce devis si ces dernières ne sont pas adaptées à la nature de votre échantillon.
- en cas de force majeure, de soustraire des analyses accréditées dans sa portée auprès d'un laboratoire sous-traitant lui-même accrédité pour ces paramètres sauf avis contraire de votre part mentionné lors de la commande.



**PROPOSITION DE PRIX SADEF n°: 12597**

Aspach le Bas, le 05/10/2016

Page 5 / 6

1 MOIS EN JOURS OUVRES POUR LES TERRES
15 JOURS OUVRES POUR LES COMPOSTS

Quantité et conditionnement :

Merci de respecter les quantités indiquées, afin d'éviter un deuxième prélèvement

500g d'échantillon en sachet plastique
1kg supplémentaire en flacon verre pour les analyses organiques (ex HAP et PCB)
200g d'échantillon en sachet plastique pour les reliquats.
Conditionnement adapté mis gratuitement à votre disposition sous réserve de commande.

Quantité et conditionnement :

Merci de respecter les quantités indiquées, afin d'éviter un deuxième prélèvement

3l d'échantillon si granulométrie <10mm, 5l de 10 à 40mm et 10l si >40mm en sac plastique
1l d'échantillon en flacon verre pour les CTO
1l d'échantillon en flacon polyéthylène stérile pour les pathogènes
5 litres en sac plastiques pour les inertes
Conditionnement adapté mis gratuitement à votre disposition sous réserve de commande

SUIVRE LA PROCEDURE POUR LES TERRES PROVENANT DE L'ETRANGER A DESTINATION DE LA FRANCE
DEMANDE DE LOA

Modalités de paiement :

Facturation jointe aux résultats d'analyse.
Paiement par virement ou chèque à 30 jours fin de mois à l'édition de la facture.
Tout retard entraînant une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal majorée de 50%.

MATERIEL DE TRANSPORT FOURNIT

Services :

Un service d'**envoi des résultats par e-mail** (confirmé dans tous les cas par courrier postal) vous est proposé afin d'écourter les délais de réponse.
Un accusé réception est envoyé par mail le jour même de l'arrivée de l'échantillon au laboratoire
Un message d'alerte est envoyé si les valeurs des ETM et des CTO dépassent les normes en vigueur



**PROPOSITION DE PRIX SADEF n°: 12597**

Aspach le Bas, le 05/10/2016

Page 6 / 6

Dans le cadre de notre démarche qualité, il vous est impérativement demandé de nous renvoyer le présent devis dûment signé et accepté par retour de mail (à l'adresse ci-dessous) ou par fax au 03 89 62 72 49.

Afin de suivre au mieux votre dossier, merci de bien vouloir joindre à l'envoi de vos échantillons la feuille de renseignements correspondante ou à défaut votre bon de commande en précisant la référence du présent devis.

BON POUR COMMANDE selon offre n° : 12597

(à renvoyer par mail à l'adresse « couchourong@sadef.fr » OU à faxer au 03 89 62 72 49)

Cachet + signature :

Date :

Nom et Fonction :

Affaire suivie par : Gérard COUCHOURON, responsable commercial - 06 33 51 42 34 - couchourong@sadef.fr



SITA ESPERANCE
 40 rue Joseph Cugnot
 Z.I. de Jarry
 97 122 BAIE MAHAULT
 TEL +33 (0)5 90 57 10 60
 FAX +33 (0)5 90 57 10 69
 SIRET 508 904 729 00011




DEVIS N° 00258

A :

JORGE SIERRA
 INRA Antilles-Guyane UR 1321 ASTRO-
 Agrosystèmes tropicaux
 Domaine Duclos F- 97 170 Petit-Bourg

DATE DU DEVIS	DEMANDEURS	EXPEDIE PAR	FRANCO DEPART	CONDITIONS
05/10/2016	J.Sierra	F.CERIL		Validité : 30/12/2016

QTE	UNITE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE HT	Prix total HT	Remise	Prix unitaire remisé HT	TOTAL HT net
		<i>Affaire : Fourniture de compost et prestation de transport</i>					
		<i>Nos composts sont exonérés de la TVA</i>					
50	tonnes	FERTIGWA VRAC NF U44-051 D:0,6 Vrac criblé en 0-20mm Composition : compost enrichi avec fientes DEV broyées, bagasse, sirop de vinasse Utilisation : amélioration des sols pauvres fumure de fond, plantations, engazonnement arboriculture 50L/trou	48,00 €	2 400,00 €			2 400,00 €
50	tonnes	VEGEGWA criblé (20-60mm) NF U 44-051 D:0,6 Composition :DEV broyés, bois, sirop de vinasse Ce compost est un véritable amendement pour les préparations de sols (labour) il se décompose lentement avec les parasites du sol. Convient parfaitement en maraichages,lgname, canne, pastèque, banane, melon, arboriculture.	10,00 €	500,00 €			500,00 €
100	tonnes	Prestation transport Forfait pour 100 tonnes	1 680,00 €	1 680,00 €			1 680,00 €
		Acompte de 30% avant prestation Chèque à l'ordre de SITA VERDE	1 374,00 €				

Bon pour accord:  prêts pour la révolution de la ressource	SOUS TOTAL HT				4 580,00 €
	TVA 8,5	8,50%			142,80 €
	PORT & MANUTENTION				
	AUTRE				
	TOTAL TTC				

BAREME DE REMUNERATION DES CONTRACTUELS SUR SUBVENTIONS D'ETAT ET CONTRATS DE RECHERCHE
MAJ 01/07/2016

	1	2	3	4	5	6	7
	Niveau d'emploi / Fonctions	Niveau de rémunération	Indice de gestion	Indice Brut à saisir dans HR pour agents agents sur subvention d'Etat	Traitement brut mensuel à saisir dans HR pour les agents sur contrats de recherche	Traitement brut chargé (taux de charge de 50% maximum)	Conditions
Niveau I	AT1	1	325	347	1 513,87 €	2 270,81 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	AT1	2	327	349	1 523,19 €	2 284,79 €	De 2 à 5 ans d'expérience professionnelle
	AT1	3	329	352	1 532,51 €	2 298,76 €	De 5 à 8 ans d'expérience professionnelle
	AT1	4	332	356	1 546,48 €	2 319,72 €	Expérience professionnelle > à 8 ans
Niveau II	ATP2	1	328	351	1 527,85 €	2 291,77 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	ATP2	2	332	357	1 546,48 €	2 319,72 €	De 2 à 5 ans d'expérience professionnelle
	ATP2	3	336	362	1 565,11 €	2 347,67 €	De 5 à 8 ans d'expérience professionnelle
	ATP2	4	343	372	1 597,72 €	2 396,58 €	Expérience professionnelle > à 8 ans
Niveau III	TR	1	340	367	1 583,75 €	2 375,62 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	TR	2	344	373	1 602,38 €	2 403,57 €	De 2 à 5 ans d'expérience professionnelle
	TR	3	359	395	1 672,25 €	2 508,37 €	De 5 à 8 ans d'expérience professionnelle
	TR	4	370	416	1 723,49 €	2 585,23 €	Expérience professionnelle > à 8 ans
Niveau IV	AI	1	389	442	1 811,99 €	2 717,99 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	AI	2	407	465	1 895,84 €	2 843,75 €	De 2 à 5 ans d'expérience professionnelle
	AI	3	430	499	2 002,97 €	3 004,46 €	De 5 à 8 ans d'expérience professionnelle
	AI	4	456	535	2 124,08 €	3 186,12 €	Expérience professionnelle > à 8 ans
Niveau V	IE	1	431	500	2 007,63 €	3 011,45 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	IE	2	456	535	2 124,08 €	3 186,12 €	De 2 à 5 ans d'expérience professionnelle
	IE	3	486	576	2 263,82 €	3 395,74 €	De 5 à 8 ans d'expérience professionnelle
	IE	4	517	616	2 408,22 €	3 612,34 €	Expérience professionnelle > à 8 ans
Niveau VI	IR	1	499	592	2 324,38 €	3 486,57 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	IR	2	536	641	2 496,73 €	3 745,09 €	De 2 à 5 ans d'expérience professionnelle
	IR	3	574	691	2 673,74 €	4 010,60 €	De 5 à 8 ans d'expérience professionnelle
	IR	4	612	741	2 850,74 €	4 276,11 €	Expérience professionnelle > à 8 ans
Niveau VII	CR	1	518	618	2 412,88 €	3 619,32 €	Expérience professionnelle < à 2 ans
	CR	2	564	678	2 627,15 €	3 940,73 €	De 2 ans < à 5 ans d'expérience professionnelle
	CR	3	623	755	2 901,98 €	4 352,97 €	Expérience professionnelle > à 5 ans
	CR expérience internationale	1	564	678	2 627,15 €	3 940,73 €	Expérience professionnelle < à 2 ans dont 2,5 années d'activité de recherche à l'étranger dans les 3 ans précédant le recrutement, thèse incluse
	CR expérience internationale	2	623	755	2 901,98 €	4 352,97 €	De 2 ans < à 5 ans d'expérience professionnelle dont 2,5 années d'activité de recherche à l'étranger dans les 3 ans précédant le recrutement
	CR expérience internationale	3	673	821	3 134,88 €	4 702,33 €	Expérience professionnelle > à 5 ans dont 2,5 ans d'activité de recherche à l'étranger dans les 3 ans précédant le recrutement

L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE A PRENDRE EN CONSIDERATION EST CELLE QUI CORRESPOND A UN NIVEAU EQUIVALENT AU CORPS DE RECRUTEMENT

CONTRAT DOCTORAL

	Traitement brut mensuel		Traitement brut chargé (taux de charge de 48%)
doctorants "classiques"	1 757,00 €		2 600,36 €
doctorants CJS	2 167,41 €		3 207,77 €


CONTRAT BET et CET : cf grille de rémunération des contractuels

	Traitement brut mensuel		Traitement brut chargé (taux de charge de 48%)
BET	Minimum : SMC		Minimum : 2170,60 €
	Maximum : 1757,00 €		Maximum : 2600,36 €

REMUNERATION DES MOO (au 1er janvier 2016)

Niveau		Taux horaire brut
1		9,67 €
2		9,73 €
3		9,91 €
4		10,70 €
5		11,17 €

Valeur du point au 01/07/2016 : 4,6581

	Ordre de Mission	Ordre de mission N°
	Type : FRA - Mission France et DOM	LHZ56
	Statut : 1 - En cours de création / modification	Départ le 09/01/2017

Voyageur :

Voyageur : SIERRA JORGE (18221F / 0000028379 / Standard) - Institut National de la Recherche Agronomique
Structure : 1321 - URE ASTRO (C41)
Adresse e-mail : jorge.sierra@antilles.inra.fr
Site : 9704 - INRA Domaine Duclos PETIT-BOURG

Emetteur :

Emetteur : JOVIAL LYDIE (102506V) - Institut National de la Recherche Agronomique
Adresse e-mail : nadine.jovial@antilles.inra.fr
Téléphone : 0590 25 59 06/59 65 **Fax :** 0590.94.16.63
Site : 9704 - INRA Domaine Duclos PETIT-BOURG

Mission :

Mission du : 09/01/2017 - 06:00 **au :** 11/01/2017 - 19:00

Destination principale : Pointe A Pitre (GUADELOUPE)
Objet : Rencontre RITA
Activité : -

Centre de coûts : 1321 - URE ASTRO (C41)
Centre de coût supérieur : C41 - Centre des Antilles Guyane
Contrat : SE.._NA -
Axe Libre : 1321MISC - 1321-MISC MISSIONS CONTRATS
Centre de gestion : 1321ECO - 1321ECOPHYSOL

Enveloppe : NA - NA
Destination : 1321_A1EA - Environnement et agronomie
Projet INRA : NA - Projet non bloquant
Engagement comptable : DOM - Mission entre Dom et métropole (625630)

Prestations :

Avion payé INRA (marché billetterie)		[n° de vol TX]	243.75 EUR
Ville de départ :	FORT DE FRANCE (MARTINIQUE)	09/01/2017-06:00	
Ville d'arrivée :	POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	09/01/2017-06:45	
Classe :	Economique		
Politique voyage :	Classe économique Classe immédiatement supérieure à la classe économique avec accord du DU si durée de vol supérieure à 7h et durée mission inférieure ou égale à une semaine		
Avion payé INRA (marché billetterie)		[n° de vol TX]	
Ville de départ :	POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	11/01/2017-18:15	
Ville d'arrivée :	FORT DE FRANCE (MARTINIQUE)	11/01/2017-19:00	
Classe :	Economique		
Politique voyage :	Classe économique Classe immédiatement supérieure à la classe économique avec accord du DU si durée de vol supérieure à 7h et durée mission inférieure ou égale à une semaine		



Ordre de Mission
Type : FRA - Mission France et DOM
Statut : 1 - En cours de création / modification

Ordre de mission N°
LHZ56
Départ le 09/01/2017

Hôtel

Ville : POINTE A PITRE (GUADELOUPE) 09/01/2017
11/01/2017

Politique voyage : Marché (hors étranger) ou
Hors-Marché (sur justif.) : Forfait 60€ (IDF), 60€ MET/DOM et 80€ COM ou
Défaillance Prestataire au réel plafonné 120€ (IDF), 90€ MET, 100€ DOM et 120€ COM.

Coût par type de prestation :


Réservations hôtel (somme pour tous les segments) 0.00 EUR
Trajets avion (somme pour tous les segments) 243.75 EUR
Coût total de l'OM 243.75 EUR

Frais prévisionnels :

N°	Date	Type de frais	Quantité	Commentaire	Montant TTC
001	09/01/2017	IDE - Indemnité de déjeuner métropole/DOM	3	Pointe A Pitre(GP)/09/01/2017-11/01/2017	45.75 EUR
002	09/01/2017	IDI - Indemnité de diner métropole/DOM	2	Pointe A Pitre(GP)/09/01/2017-11/01/2017	30.50 EUR
003	09/01/2017	INU - Hébergement France/DOM hors marché volontaire	2	Pointe A Pitre(GP)/09/01/2017-11/01/2017	120.00 EUR

Coût total de l'OM : 440.00 EUR

Signature Voyageur	Signature Responsable hiérarchique	Commentaire de dérogation
SIERRA JORGE		
le :	le :	

	Ordre de Mission	Ordre de mission N°
	Type : FRA - Mission France et DOM Statut : 1 - En cours de création / modification	LHYXF Départ le 07/01/2017

Voyageur :

Voyageur : SIERRA JORGE (18221F / 0000028379 / Standard) - Institut National de la Recherche Agronomique
Structure : 1321 - URE ASTRO (C41)
Adresse e-mail : jorge.sierra@antilles.inra.fr
Site : 9704 - INRA Domaine Duclos PETIT-BOURG

Emetteur :

Emetteur : JOVIAL LYDIE (102506V) - Institut National de la Recherche Agronomique
Adresse e-mail : nadine.jovial@antilles.inra.fr
Téléphone : 0590 25 59 06/59 65 **Fax :** 0590.94.16.63
Site : 9704 - INRA Domaine Duclos PETIT-BOURG

Mission :

Mission du : 07/01/2017 - 21:40 **au :** 13/01/2017 - 10:45

Destination principale : Pointe A Pitre (GUADELOUPE)
Objet : Rencontre RITA
Activité : -

Centre de coûts : 1321 - URE ASTRO (C41)
Centre de coût supérieur : C41 - Centre des Antilles Guyane
Contrat : SE.._NA -
Axe Libre : 1321MISC - 1321-MISC MISSIONS CONTRATS
Centre de gestion : 1321ECO - 1321ECOPHYSOL

Enveloppe : NA - NA
Destination : 1321_A1EA - Environnement et agronomie
Projet INRA : NA - Projet non bloquant
Engagement comptable : DOM - Mission entre Dom et métropole (625630)

Prestations :

Avion payé INRA (marché billetterie)		[n° de vol AF792]	2 487.13 EUR
Ville de départ : ST DENIS (FRANCE)	07/01/2017-21:40		
Ville d'arrivée : POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	08/01/2017-15:35		
Classe :	Economique		
Politique voyage :	Classe économique		
	Classe immédiatement supérieure à la classe économique avec accord du DU si durée de vol supérieure à 7h et durée mission inférieure ou égale à une semaine		
Avion payé INRA (marché billetterie)		[n° de vol AF797]	
Ville de départ : POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	12/01/2017-21:35		
Ville d'arrivée : ST DENIS (FRANCE)	13/01/2017-10:45		
Classe :	Economique		
Politique voyage :	Classe économique		
	Classe immédiatement supérieure à la classe économique avec accord du DU si durée de vol supérieure à 7h et durée mission inférieure ou égale à une semaine		

	Ordre de Mission	Ordre de mission N°
	Type : FRA - Mission France et DOM Statut : 1 - En cours de création / modification	LHYXF Départ le 07/01/2017

Hôtel	
Ville : POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	08/01/2017 12/01/2017
Politique voyage : Marché (hors étranger) ou Hors-Marché (sur justificatif) : Forfait 60€ (IDF), 60€ MET/DOM et 80€ COM ou Défaillance Prestataire au réel plafonné 120€ (IDF), 90€ MET, 100€ DOM et 120€ COM.	

Coût par type de prestation :	
Réservations hôtel (somme pour tous les segments)	0.00 EUR
Trajets avion (somme pour tous les segments)	2 487.13 EUR
Coût total de l'OM	2 487.13 EUR

Frais prévisionnels :						
N°	Date	Type de frais	Quantité	Commentaire	Montant TTC	
001	07/01/2017	IDE - Indemnité de déjeuner métropole/DOM	5	Pointe A Pitre(GP)/07/01/2017-13/01/2017	76.25 EUR	
002	07/01/2017	IDI - Indemnité de diner métropole/DOM	4	Pointe A Pitre(GP)/07/01/2017-13/01/2017	61.00 EUR	
003	07/01/2017	INU - Hébergement France/DOM hors marché volontaire	4 0	Pointe A Pitre(GP)/08/01/2017-12/01/2017	240.00 EUR	

Coût total de l'OM : 2 864.38 EUR

Signature Voyageur SIERRA JORGE	Signature Responsable hiérarchique	Commentaire de dérogation
le :	le :	

Pièce 7



UR 1321 ASTRO

Agrosystèmes Tropicaux
Centre de recherche Antilles-Guyane
Domaine Duclos Prise d'eau
Tèl. : + 590 (0)5 90 25 59 09
Fax : + 590 (0)5 90 9416 63
SIRET : 180 070 039 01688 - APE : 7319 Z
www.antilles.inra.fr

PROJET RITA2



DEVIS

Petit-Bourg, le 19 octobre 2016

DESCRIPTION PRODUIT	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.
REALISATION DE BROCHURES /UR ASTRO -Location Copieur Kyocera -Maintenance copieur Kyocéra(5000 copies couleur 0.049 ; 2000 copies noir et blanc x 0.005)		299.00€ 255.00€	554.00 €
		MONTANT H.T.	554.00 €
	Taux T.V.A	MONTANT T.V.A	
		NET A PAYER	554.00 €

MODALITES DE REGLEMENT :

PAYABLE AU COMPTANT :

Le montant **NET A PAYER** doit être réglé par chèque ou virement postal
A l'ordre de :

L'Agent Comptable de l'INRA, Domaine Duclos, Prise d'Eau, Petit-Bourg

RIB : 10071 97100 00001005272 24 TP BASSE TERRE

BIC : TRPUFRP1

BAN : FR76 1007 1971 0000 0010 0527 224

DUGAZON

97139 LÈS ABYMES

S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros

RCS : 93 B 132 / SIRET 390 414

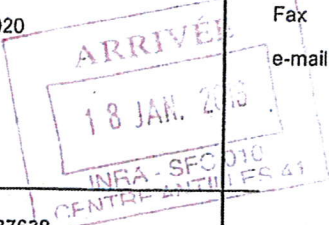
SIRET : 390 414 878 00020

S.A.R.L. CPIG S.A.R.L.

Tél : 0590 90 07 07

Fax : 0590 91 45 95

e-mail : cpig@wanadoo.fr



51369

Facture N° FB7638

Du 14/01/2016

INRA

INRA Domaine Duclos Prise d'Eau

97170 PETIT BOURG

Guadeloupe

Votre compte client : 0213

1321

CE 13 - CY 1 - 007

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
CONTRAT	CONTRAT DE MAINTENANCE POUR PHOTOCOPIEUR KYOCERA MITA COULEUR - TASKALFA 3050 ci N°série: N2Q3124875 Installé au service ASTRO EST						3
ART8.5	Dernier relevé au 15/10/2015 : 112 772 copies Noir et blanc Relevé au 06/01/2016 : 120 362 copies Noir et blanc Soit 7 590 copies Noir et blanc à facturer	7 590,0	0,005			37,95	3
ART8.5	Dernier relevé au 15/10/2015 : 138 736 copies Couleur Relevé au 06/01/2016 : 149 171 copies Couleur Soit 10 435 copies couleur à facturer	10 435,0	0,049			511,32	3
RIB	Société Générale de Banque aux Antilles code banque : 18079 code guichet : 06761 n° compte : 00126052700 clé RIB : 41						0

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
3	549,27	8,50	46,69

Total HT	549,27
Net HT	549,27
Total TVA	46,69
Total TTC	595,96
NET A PAYER	595,96

Facture payable le 14/01/2016 pour la somme de 595,96 Euros par Virement à 30 jours date de facture.

Pénalités de retard (taux annuel) : 12,50%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

DUGAZON

97139 LES ABYMES

S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros

RCS : 93 B 132 / SIRET 390 414

SIRET : 390 414 878 00020

S.A.R.L. CPIG S.A.R.L.

Tél : 0590 90 07 07

Fax : 0590 91 45 95

e-mail : cpig@wanadoo.fr

52839

Facture N° FB8119

Du 02/06/2016

INRA

Unité SDAR

INRA Domaine Duclos Prise d'Eau

97170 PETIT BOURG

Guadeloupe



Votre compte client : 0213

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	Marché n°CF13-C41-002 notifié le 08/04/2013 Période : Avril - Mai - Juin 2016 Acquisition de 5 photocopieurs KYOCERA Taskalfa 3050ci SDAR -Administration : N2Q3124849 ASTRO EST : N2Q3124875 ASTRO OUEST : N2Q3124866 URZ : N2Q3124829 UE GARDEL : N2Q3225353	5.0	299.000			1 495.00	3

41000 211 = 299,00 €

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
3	1 495.00	8,50	127,08

Total HT	1 495,00
Net HT	1 495,00
Total TVA	127,08
Total TTC	1 622,08
NET A PAYER	1 622,08

Paiement multi-unites
Repartition jointe

Facture payable le 22/07/2016 pour la somme de 1 622,08 Euros par Virement à 45 jours date facture.

Pénalités de retard (taux annuel) : 12,50%

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1990).

PROFORMA ORIGINALE



SARL au capital de 15245 €
Rue F. Fresneau - B.P 2245
97197 JARRY CEDEX

Fax service commandes : 0590 26 08 15

Tél : 0590 26 77 77 / 0590 26 85 69 - Fax : 0590 26 62 08
SIRET 347 439 960 00019 - RC 88 B 284 - APE : 4649Z

Cpte BDAF Jarry : 41839 00014 04409250010 45
Cpte BRED Jarry : 1010700473 00010611440 54

INRA	
Domaine de duclos	
Prise d'eau	
97170	PETIT BOURG

DATE	N° PROFORMA	N° CLIENT
31/02/2016	1 600 272	0418

Code commercial : 52 - Code Saisie : ICL

Code article	Désignation	Qté	PU HT brut	Remise	PU HT net	Tva	Prix Net
	MME DEGNACE 0590255909						
5333	PAPIER REPRO 80G A4 DOUBLE "A"	100,00	3,71		3,71	TN	371,00
5334	PAPIER REPRO 80G A3 DOUBLE "A"	2,00	7,60		7,60	TN	15,20

Ces marchandises ont acquitté la taxe éco-folio	Remise			
---	--------	--	--	--

Bases HT	Taux	Montant TVA
386,20	8,50	32,83
	EcoT	

Total H.T.	386,20
Total T.V.A.	32,83
Total T.T.C.	419,03



ANTILLES PAPETERIE

16 Rue Amédée Fengarol
 Arnouville - 97170 PETIT-BOURG
 SIRET 382 724 458 00031
 Tél: 0590 269495 Fax: 0590 269496
 antillespapeterie@orange.fr

PROFORMA/DEVIS

Date 13/07/2016	Numéro PA16004512	N° Client INRASA	INRA SERVICE ACHATS DOMAINE DUCLOS
Vendeur 01 D.MATHIEU/AF		Règlement	PETIT BOURG 97170 PETIT BOURG

A L'ATTENTION DE MME DEGNACE

Qté	Référence	Désignation	Page		Pu HT	Mont HT	T
3	OD2093183	X250 ENV KRAF S30 229X324 9	194		40.96	122.88	2
2	OD2103295	X250 ENV S3 KAR 130G 275X36	193		122.25	244.50	2
12	OD5532003	BLOC OD A4+ Q5 200P 60G	68		1.38	16.56	2
12	OD5532012	BLOC OD A5+ Q5 200P 60G	68		0.81	9.72	2
5	OD101706	CAHIER NOTEBOOK A4 5X5	77		5.99	29.95	2
10	630275	CAH.SPIR.17X22 180P SEYES	379		1.86	18.60	2
10	OD540943	X100 AS FOREVER CHEM FENETR	236		23.40	234.00	2
2	OD8034872	X100 POCH.COIN PVC INCOLORE	237		40.32	80.64	2
24	OD800863	MARQUEUR BU PTE BISEAU 2300	147		0.79	18.96	2
24	OD800867	MARQUEUR NR PTE BISEAU 2300	147		0.79	18.96	2
24	OD800866	MARQUEUR RE PTE BISEAU 2300	147		0.79	18.96	2
10	541291B	ETUI 4MARQ.PERM BIC 1445 AS	184		3.21	32.10	2
12	OD129587	MARQUEUR NR PTE CONIQUE 200	147		0.79	9.48	2
12	OD129586	MARQUEUR BU PTE CONIQUE 200	147		0.79	9.48	2
1	OD4918635	PK6 RUBAN ADH DAY 50X100 40	205		12.90	12.90	2
1	OD980459	X6500 ETIQ.MULTI 38,1X21,2	45		10.36	10.36	2
1	OD813721	X100F ETIQ.MULTIUSAGE 52,5X	45		11.83	11.83	2

TVA	Taux	Base HT	Mont TVA
2	8.50	899.88	76.49

TOTAL HT	899.88
TVA	76.49
Montant Eco-DEEE:	0.00
TOTAL TTC:	EURO 976.37

CO
Ce devis est valable trois mois.



Ordre de Mission
Type : FRA - Mission France et DOM
Statut : 2 - En Attente de contrôle assistante

Ordre de mission N°
LHZ8X

Voyageur :

Voyageur : SIERRA JORGE (18221F / 0000028379 / Standard) - Institut National de la Recherche Agronomique
Structure : 1321 - URE ASTRO (C41)
Adresse e-mail : jorge.sierra@antilles.inra.fr
Site : 9704 - INRA Domaine Duclos PETIT-BOURG

Emetteur :

Emetteur : JOVIAL LYDIE (102506V) - Institut National de la Recherche Agronomique
Adresse e-mail : nadine.jovial@antilles.inra.fr
Téléphone : 0590 25 59 06/59 65 **Fax :** 0590.94.16.63
Site : 9704 - INRA Domaine Duclos PETIT-BOURG

Mission :

Mission du : 16/01/2017 - 07:00 **au :** 28/07/2017 - 16:30

Destination principale : grande-terre & basse-terre (GUADELOUPE)
Objet : Projet RITA2 : Enquête de terrain.
Activité : -

Centre de coûts : 1321 - URE ASTRO (C41)
Centre de coût supérieur : C41 - Centre des Antilles Guyane
Contrat : SE.._NA -
Centre de gestion : 1321ECO - 1321ECOPHYSOL

Enveloppe : NA - NA
Destination : 1321_A1EA - Environnement et agronomie
Projet INRA : NA - Projet non bloquant
Engagement comptable : DOM - Mission entre Dom et métropole (625630)

Frais prévisionnels :

N°	Date	Type de frais	Quantité	Commentaire	Montant TTC
001	16/01/2017	IDE - Indemnité de déjeuner métropole/DOM	125	16/01/2017-28/07/2017	1 906.25 EUR

Coût total de l'OM : 1 906.25 EUR

Signature Voyageur	Signature Responsable hiérarchique	Commentaire de dérogation
SIERRA JORGE		
le :	le :	



Quartier Volny
97129 LAMENTIN

Tèl : 0690 295 877

SIRET : 750 068 272 00020 - APE : 7711A

INRA
Domaine Duclos
Prise d'Eau
97170 PETIT-BOURG
GUADELOUPE

DEVIS DE LOCATION DE VOITURE

Numéro	Date	Code client	Date d'échéance	Mode de règlement
DE002-1016	04/10/2016	INR001	18/11/2016	CB / CHEQUE / VIREMENT

Code	Description	Période	Nombre de voiture	Durée (jrs)	Prix Unitaire (€)	Net HT (€)
B	Marque : Dacia Modèle : Sandero Options : 5 portes - Essence - 5 places - Bluetooth	Du 10/10/2016 au 09/04/2017 (6 mois)	1	181	19,97	€ 3 614,57

Net HT € 3 614,57

TVA 8,5% € 307,24

Total TTC € 3 921,81

Note J. Sierra: il faut considérer un an de location
(deux fois six mois en an 1 et 2),
donc 7843 €.

VAMAFOR-G

IGUACANNE

Partenaire

IGUACANNE

Ne pas compléter ! Les montants seront incrémentés automatiquement

POSTE DE DEPENSES	COUT TOTAL			COUT TOTAL ELIGIBLE			POSTE DE RECETTE	Tx finan.	MONTANT RECETTE
	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3			
ACTION 1									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	1 710,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	190,00 €
AUTRES FRAIS	400,00 €	1 500,00 €	0,00 €	400,00 €	1 500,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A1	1 900,00 €			1 900,00 €					1 900,00 €
ACTION 2									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	540,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	60,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A2	600,00 €			600,00 €					600,00 €
ACTION 3									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	1 710,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	190,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	450,00 €	1 450,00 €	0,00 €	450,00 €	1 450,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A3	1 900,00 €			1 900,00 €					1 900,00 €
ACTION 4									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A4	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 5									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €

POSTE DE DEPENSES	COUT TOTAL			COUT TOTAL ELIGIBLE			POSTE DE RECETTE	Tx finan.	MONTANT RECETTE
	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3			
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A5	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 6 SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
TOTAL GENERAL A6	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 7 SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
TOTAL GENERAL A7	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 8 SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
TOTAL GENERAL A8	0,00 €			0,00 €					0,00 €
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER		3 960,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN		440,00 €
AUTRES FRAIS	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL	4 400,00 €			4 400,00 €					4 400,00 €

Libellé	Qualification	Salaire Brut et Charges Patronales annuel	Plafond salaire	Nbre de jours travaillé/an	Unité d'Œuvre	Qté	Pu / Cout jour	Montant Total affecté au projet	Prix unitaire éligible	Montant éligible
Frais de déplacement :Mission sortante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante						2	100	200,00 €		200,00 €
Frais de déplacement :Missions de s						2	100	200,00 €		200,00 €
Prestations: sous traitement/prestations de s								0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
Frais de laboratoire: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 2								1 500,00 €		1 500,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante						1	1500	1 500,00 €		1 500,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement: autre								0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitement/prestations de s								0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitement/prestations de s								0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
Frais de laboratoire: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 3								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante								0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement: autre								0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitement/prestations de s								0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitement/prestations de s								0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
Frais de laboratoire: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, A compléter								0,00 €		0,00 €
COUT INDIRECT ANNEE 1								0,00 €	15%	0,00 €
COUT INDIRECT ANNEE 2								0,00 €	15%	0,00 €
COUT INDIRECT ANNEE 3								0,00 €	15%	0,00 €

Libellé	Qualification	Salaire Brut et Charges Patronales annuel	Plafond salaire	Nbre de jours travaille/an	Unité d'Œuvre	Qté	Pu / Cout jour	Montant Total affecté au projet	Prix unitaire éligible	Montant éligible
Frais de déplacement :Mission sortante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Missions sortantes	A compléter							0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitance/prestations de service	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de laboratoire: consommable, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 2								450,00 €		450,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Missions sortantes	A compléter							0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitance/prestations de service	A compléter				autre	3	150	450,00 €		450,00 €
Prestations: sous traitance/prestations de service	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de laboratoire: consommable, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 3								1 450,00 €		1 450,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission entrante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Mission sortante	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de déplacement :Missions sortantes	A compléter							0,00 €		0,00 €
Prestations: sous traitance/prestations de service	A compléter				autre	3	150	450,00 €		450,00 €
Prestations: sous traitance/prestations de service	A compléter				autre	1	1000	1 000,00 €		1 000,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de laboratoire: consommable, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
Frais de terrain: consommable, fourniture, fourniture	A compléter							0,00 €		0,00 €
COUT INDIRECT ANNEE 1										
COUT INDIRECT ANNEE 2										
COUT INDIRECT ANNEE 3										
									0%	0,00 €
									0%	0,00 €
									0%	0,00 €

VAMAFOR-G

IKARE

Partenaire

IKARE

Ne pas compléter Les montants seront incrémentés automatiquement

POSTE DE DEPENSES	COUT TOTAL			COUT TOTAL ELIGIBLE			POSTE DE RECETTE	Tx finan.	MONTANT RECETTE
	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3			
ACTION 1									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	450,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	50,00 €
AUTRES FRAIS	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A1	500,00 €			500,00 €					500,00 €
ACTION 2									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A2	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 3									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	540,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	60,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A3	600,00 €			600,00 €					600,00 €
ACTION 4									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A4	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 5									
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €

POSTE DE DEPENSES	COUT TOTAL			COUT TOTAL ELIGIBLE			POSTE DE RECETTE	Tx finan.	MONTANT RECETTE
	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3	MONTANT ANNEE 1	MONTANT ANNEE 2	MONTANT ANNEE 3			
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A5	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 6 SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A6	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 7 SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A7	0,00 €			0,00 €					0,00 €
ACTION 8 SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER	90%	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN	10%	0,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
AUTRES FRAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL A8	0,00 €			0,00 €					0,00 €
SALAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FEADER		990,00 €
EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CPN		110,00 €
AUTRES FRAIS	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	Dépenses non éligibles		0,00 €
COUT INDIRECT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
TOTAL GENERAL	1 100,00 €			1 100,00 €					1 100,00 €

BUDGET PREVISIONNEL

ACTION 3

MONTANT TOTAL											600,00 €	600,00 €	600,00 €
Libellé	Qualification	Salaire Brut et Charges Patronales annuel	Plafond salaire	Nbre de jours travaillé/an	Unité d'Œuvre	Qté	Pu / Cout jour	Montant Total affecté au projet	Prix unitaire éligible	Montant éligible			
SALAIRE ANNEE 1								0,00 €		0,00 €			
<i>Personnel permanent</i>	à déterminer à déterminer	0,00 0,00			à déterminer à déterminer		0,00 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00 €			
<i>Recrutement</i>	à déterminer à déterminer	0,00 0,00			à déterminer Jour/homme travaillé		0,00 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00 €			
SALAIRE ANNEE 2								0,00 €		0,00 €			
<i>Personnel permanent</i>	à déterminer à déterminer	0,00 0,00			à déterminer à déterminer		0,00 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00 €			
<i>Recrutement</i>	à déterminer à déterminer	0,00 0,00			à déterminer Jour/homme travaillé		0,00 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00 €			
SALAIRE ANNEE 3								0,00 €		0,00 €			
<i>Personnel permanent</i>	à déterminer à déterminer	0,00 0,00			à déterminer à déterminer		0,00 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00 €			
<i>Recrutement</i>	à déterminer à déterminer	0,00 0,00			à déterminer Jour/homme travaillé		0,00 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00 €			
EQUIPEMENT ANNEE 1 : Matériel > 500 € l'unité								0,00 €		0,00 €			
		IKARE						0,00 €		0,00 €			
EQUIPEMENT ANNEE 2 : Matériel > 500 € l'unité								0,00 €		0,00 €			
								0,00 €		0,00 €			
EQUIPEMENT ANNEE 3 : Matériel > 500 € l'unité								0,00 €		0,00 €			
								0,00 €		0,00 €			
AUTRES FRAIS LIES A L'ACTION ANNEE 1								0,00 €		0,00 €			
Frais de déplacement :Mission entrante	A compléter							0,00 €		0,00 €			
Frais de déplacement :Mission entrante	A compléter							0,00 €		0,00 €			

ANNEXES TECHNIQUES PAR PROJET

VAMAFOR-G

annexe technique



04/05/2016

Valorisation Agricole des Matières Fertilisantes d'Origine Résiduaire en Guadeloupe

Acronyme : VAMAFOR –G

Réponse à AAP PROJET

Sous-mesure 16.1

PDRG-SM 2014-2020



Projet

Sommaire

Table des matières

1) Présentation générale du projet.....	1
1.1) Titre du projet	1
1.2) Contexte global et pertinence du projet	1
1.3) Présentation succincte de la thématique abordée.....	1
1.4) Historique du projet	2
1.5) Caractère inter-DOM	3
2) Présentation des partenaires de projet	3
3) Description des objectifs et résultats attendus du projet.....	7
3.1) Objectifs visés.....	7
3.2) Originalité du projet.....	7
3.3) Actions prévues.....	7
3.4) Durée du projet et justification	11
3.5) Localisation du projet et impact attendu en Guadeloupe (en inter-DOM) -Décrire les risques inhérents au projet et présenter les moyens d'y répondre.....	11
3.6) Description des moyens matériels disponibles pour la réalisation du projet.....	12
3.7) Résultats attendus et livrables (voir Annexe 1)	12
3.8) Valorisations et communications sur le projet et les résultats	12
3.9) Suite attendues du projet.....	13
4) Programme de travail et organisation.....	13
4.1) Méthodologie de gestion du projet	13
4.2) Indicateurs de suivi et d'évaluation	13
4.3) Calendrier prévisionnel de réalisation du projet	14
4.4) Actions de transfert envisagées.....	14
4.5) Autres activités liées au projet	14

CONCLUSION

Annexes 1, 2, 3, 3 bis, 4

Liste des abréviations et sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

CTCS : Centre technique de la canne et du sucre

CDA : Chambre d'Agriculture Guadeloupe

DAAF : Direction de l'Agriculture de l'alimentation et des forêts

INRA : Institut national de la recherche agronomique

IKARE : Institut Karibéen et Amazonien de l'élevage

IT2 : Institut technique tropical

MAFOR : Matières Fertilisantes d'Origine Résiduaire

STEP : station d'épuration

PDEDMA : plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PPGDND : plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

1) PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1) Titre du projet

VA MAFOR-G

Valorisation Agricole des Matières Fertilisantes d'Origine Résiduaire en Guadeloupe

1.2) Contexte global et pertinence du projet

L'agriculture est un secteur clé de l'économie guadeloupéenne. Le monde agricole guadeloupéen recycle déjà bon nombre de ses effluents et déchets mais doit également faire face à une demande croissante liée au recyclage des déchets urbains et industriels. En même temps, l'intensification de l'agriculture et le réchauffement climatique induisent une perte progressive de matière organique des sols, laquelle affecte directement leur qualité chimique, physique et biologique, et porte atteinte à leur productivité. Dans ce sens, la valorisation agricole des MAFOR est l'un des leviers qui nécessite d'être davantage développé afin de conserver, voire d'augmenter le statut organique des sols de Guadeloupe. En effet, l'utilisation des amendements organiques concerne actuellement seulement 17% de la surface en agriculture, ce qui représente environ 24% des agriculteurs.

La gestion et la valorisation des Mafor par la filière agricole doit se faire de façon raisonnée, dans le strict respect des normes, afin de garantir la qualité des sols et de l'eau, la qualité de l'environnement, la santé humaine, et la qualité des produits mis sur le marché. Le projet proposé s'inscrit dans ce cadre et affirme la volonté des différents acteurs de mettre en œuvre une véritable filière de valorisation des Mafor en Guadeloupe. Il s'agit d'une action de nature transversale et inter-filières visant la valorisation agronomique des ressources organiques ou résiduaire de la Guadeloupe (composts, écumes de sucrerie, déchets verts, cendres de bagasse).

Les différents acteurs du monde agricole participants au projet ont la volonté de favoriser la valorisation de ces ressources afin de diminuer le coût financier des amendements et du traitement des déchets organiques, de réduire la dépendance vis à vis des amendements d'importation, de mettre en place une agriculture efficace, durable et respectueuse de l'environnement. L'objectif du projet est donc de favoriser la mise en place d'une filière intégrée de valorisation des matières fertilisantes d'origine résiduaire dans le cadre d'une économie circulaire.

1.3) Présentation succincte de la thématique abordée

Le projet sous-entend la mise en relation des producteurs et des acteurs de la gestion des MAFOR avec les besoins objectifs (sols et cultures) et subjectifs (demande des agriculteurs) de l'agriculture en Guadeloupe (p. ex. exploitations agricoles, région pédoclimatique, territoire). Il aborde la problématique de la valorisation des MAFOR en évaluant l'ensemble de la filière de recyclage, depuis l'offre et la demande des MAFOR jusqu' à la diffusion et le transfert de résultats, en passant par l'évaluation participative de leur impact sur les sols et les cultures ainsi que la proposition de scénarios de fonctionnement de la filière. Cette démarche devra nous permettre d'identifier et de quantifier les contraintes, ou points de blocage pour la valorisation, et les leviers d'actions à mettre en place afin de booster et pérenniser la filière.

Le projet se base sur une analyse de l'existant (type et volume des matières disponibles, besoins biophysiques des sols et des systèmes de culture, demande des agriculteurs, ...), la production d'information sur l'impact des MAFOR sur l'agriculture et l'environnement et l'analyse des coûts-bénéfices, afin de déboucher sur des propositions d'organisation de la filière.

1.4) Historique du projet

La gestion de certains gisements de déchets (déchets verts, résidus agroalimentaires, effluents d'élevage, boues de STEP, algues, ...) pose de sérieux problèmes en Guadeloupe, principalement du fait d'un raisonnement cloisonné par filière, alors que ces matières présentent un important potentiel de services agro-environnementaux. Des travaux menés à la Chambre d'Agriculture, à l'INRA et à l'IT2 (voir références) ont confirmé que les producteurs agricoles expriment régulièrement le besoin de disposer localement des amendements fertilisants efficaces. Ceci afin de diminuer leur dépendance vis-à-vis des engrais chimiques d'importation, mais aussi le coût global de leur fertilisation. En effet, nos producteurs sont pénalisés par la volatilité et la tendance à la hausse du prix de ces matières.

Parallèlement, nos modes de production et de consommation génèrent un volume croissant de déchets. Une grande majorité de ces résidus urbains, agricoles et industriels est mise en décharge à un coût financier et environnemental important, ou recyclés hors-réglementation ce qui peut poser des problèmes environnementaux et de santé humaine. Or certains de ces déchets ont un potentiel agronomique avéré : il s'agit par exemple d'effluents d'élevage (fumiers, fiente, lisier), de déchets verts et de boues de station d'épuration mais aussi de coproduits de l'industrie agroalimentaire comme les écumes de sucrerie, les cendres de bagasse ou les vinasses de distillerie. Tous sont mobilisables. D'où l'émergence d'une volonté commune des différents acteurs (professionnels, industriels, collectivités, Etat, instituts de recherche, ...) de valoriser localement cette ressource.

Dans ce projet nous ciblerons les composts industriels, les écumes de sucrerie, les cendres de bagasse et les vinasses de méthanisation. D'autres produits, telles que les boues de STEP et les algues sargasses, sont actuellement sous étude dans d'autres projets et ne seront donc pas traités ici¹. Les cas des fumiers, nécessitant des plans d'épandage spécifiques dans le cas d'un épandage direct, seront traités ici seul dans le cas où ils sont utilisés comme matière première des composts industriels (p. ex. fientes de poule).

Quelques références d'études locales:

MAFOR : Tirolien J (2013). Petit guide pratique de la matière organique. Ouvrage IT2

Composts industriels : Sierra J et al (2011). Caractérisation biochimique et estimation du potentiel humique des composts de Sita Verte (Guadeloupe). Rapport d'expertise INRA.

Composts à la ferme : Tirolien J, Sierra J, De Roffignac L (2014). Le compostage à la ferme. Rapport Rita 1 IT2-INRA-AssoFWI.

Cendres de bagasse : Cabidoche YM et al (2001). Analyse de l'intérêt agronomique et des conditions d'innocuité pour les sols des cendres de bagasse produites par la centrale thermique de Moule (Guadeloupe). Rapport d'expertise INRA.

Fumiers : Galan MB (2009). Etat des lieux concernant la gestion des effluents d'élevages monogastriques en Guadeloupe. Propositions de valorisation agronomique des effluents. Rapport d'expertise Ambar-Chambre d'Agriculture de Guadeloupe.

Vinasses : Panon G et al (2001). Minéralisation de l'azote et du carbone d'un effluent de vinasse de melasse méthanisée. Rapport d'expertise CIRAD-INRA.

Boues de STEP : Sierra J (2004). L'épandage agricole des boues dans le contexte antillais. Rapport d'expertise INRA.

¹ Pour les boues de STEP : Schéma Départemental de Gestion et de Valorisation des sous-produits d'Épuration de l'Office de l'eau de Guadeloupe; pour les algues sargasses : Projet Sargwa (INRA, UA) de l'AAP ADEME "Algues sargasses en Guadeloupe : Collecte innovante et valorisations".

1.5) Caractère inter-DOM

Nous travaillons actuellement avec des collègues des DOM dans le cadre du groupe Fertilisation des Cultures Tropicales des Rita, en bénéficiant des apports de ces collègues, en particulier de La Réunion, engagés dans le projet GIROVAR.

2) PRESENTATION DES PARTENAIRES DE PROJET

Partenaire 1

Intitulé de l'organisme	Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe
Sigle de l'organisme	CDA Guadeloupe
Statut	Etablissement public à caractère administratif gérant des services publics industriels et commerciaux
Objet de la structure, activités, compétences	La Chambre d'agriculture contribue à la réalisation des programmes en faveur de l'environnement concernant les bonnes pratiques agricoles, la réduction des herbicides, le recyclage des déchets. Elle forme les agriculteurs dans le cadre de MAET fertilisation. La CDA participe à l'émergence et à la structuration de toute nouvelle filière favorable à la profession agricole.
Adresse et coordonnées	Baie Mahault, Espace Régional Agricole

Référent CDA Guadeloupe dans le plan de financement du projet

Nom :	JEAN-CHARLES	Prénom :	Pascal		
Titre	Ingénieur	ETP consacré au projet	<i>An 1</i>	<i>An 2</i>	<i>An 3</i>
			<i>0.15</i>	<i>0.20</i>	<i>0.20</i>
Téléphone	0690 740 861	Courriel	jean-charles.p@guadeloupe.chambagri.fr		

Autre agent de la CDA Guadeloupe dans le plan de financement du projet

Nom/Prénom	Diplôme	ETP dans plan du Projet			Rôle dans le projet
		<i>An1</i>	<i>An2</i>	<i>An3</i>	
GITRAS Pascal	Technicien agricole				Technicien d'expérimentation avec l'IT2, le CTCs et l'INRA dans les analyses de sols, la mise en place et suivi des essais
		<i>0.4</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	

Partenaire 2

Intitulé de l'organisme	Institut National de la Recherche Agronomique			
Sigle de l'organisme	INRA			
Statut	Public			
Objet de la structure, activités, compétences	L'INRA intervient dans le projet à travers son unité de recherche dédiée à l'agronomie, la science du sol, et la socio-économie. L'INRA a une longue expérience dans le recyclage agricole des MAFOR, dans l'évaluation de leur qualité agronomique, et dans l'analyse des contraintes socio-économiques liées à l'adoption, par les agriculteurs, de la fertilisation organique en Guadeloupe.			
Adresse et coordonnées	Petit-Bourg			
Référents INRA Guadeloupe	<u>Agents et ETP hors plan de financement du projet Vamafor-G</u> Jorge SIERRA, Directeur de recherches, 0.1 ETP/an Jean-Marc Blazy, Chargé de recherches, 0.1 ETP/an Jacky Paul, thésard, 0.5 ETP/an Franck Solvar, Technicien d'expérimentation, 0.2 ETP/an			
Autre personne impliquée dans le plan de financement du projet : 1 ingénieur à recruter	<i>Année</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
	<i>ETP</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>	<i>0.5</i>

Partenaire 3

Intitulé de l'organisme	INSTITUT TECHNIQUE TROPICAL			
Sigle de l'organisme	IT2			
Statut	Institut technique agricole, association Loi 1901			
Objet de la structure, activités, compétences	L'objectif de la structure est d'apporter des solutions techniques efficaces et durables, dans les domaines définis comme prioritaires par les professionnels agricoles, en réalisant le changement d'échelle et le transfert des résultats de la recherche. L'IT2 intervient dans 5 domaines d'expertise, les systèmes de Culture innovants, l'amélioration Variétale, la santé Végétale, les démarches de qualité et l'évaluation et la maîtrise d'impact environnemental, et 3 champs d'intervention émergents : les			

	cultures protégées, la transformation des produits agricoles et l'évaluation des systèmes					
Adresse et coordonnées	c/o CIRAD Station de Neufchâteau, 97130, Capesterre-Belle-Eau					
Réfèrent IT2 impliqué dans plan de financement du projet	Nom :	TIROLIEN	Prénom :	Jérôme		
	Titre	Ingénieur agronome	ETP consacré au projet	<i>An 1</i>	<i>An 2</i>	<i>An 3</i>
				0.10	0.10	0.10
Téléphone	0696 22 43 74	Courriel	j.tirolien@it2.fr			
Personnel à recruter dans plan de financement du projet	Titre	Technicien	ETP consacré au projet	<i>An 1</i>	<i>An 2</i>	<i>An 3</i>
				0.2	0.2	0.2

Partenaire 4

Intitulé de l'organisme	Centre technique de la Canne et du Sucre
Sigle de l'organisme	CTCS
Statut	CTI : Centre Technique Industriel
Objet de la structure, activités, compétences	Le CTCS est reconnu pour sa maîtrise des problèmes techniques de mise en œuvre de la production cannière (plantation, conduite, intrants) et sa veille technologique sur la filière canne. Il intervient dans les protocoles expérimentaux sur les essais et expertises sur la reconnaissance et le suivi des impacts des adventices de la canne. Il conduit des essais sur les techniques alternatives à l'utilisation des herbicides dans d'autres programmes (MAGECAF, DEPHY Expe). Il mettra en place des essais sur canne pour évaluer l'impact agronomique des MAFOR
Adresse et coordonnées	CTCS BP 225 97 182 ABYMES Cédex Tél : 0590 82 94 70
Référents et coordonnées	<u>ETP dans plan de financement</u> Anna Clairville, technicienne agricole (0,2 ETP/an)

Partenaire 5

Intitulé de l'organisme	Inter profession Guadeloupéenne pour la canne à sucre
Sigle de l'organisme	IGUACANNE
Statut	Association- Groupement de droit privé
Objet de la structure, activités, compétences	Prendre toutes initiatives utiles à la défense des intérêts des familles professionnelles constituant l'interprofession de la filière canne
Adresse et coordonnées	C/o CTCS Morne de l'épingle Providence , Abymes
Référents et coordonnées (mail, téléphone)	Cyril MATHIEU 0690559045

Partenaire 6

Intitulé de l'organisme	Institut Karibéen et Amazonien de l'élevage
Sigle de l'organisme	IKARE
Statut	Association loi 1901
Objet de la structure, activités, compétences	Gestion technique des projets en innovation par rapport au besoin d'accompagnement de la filière animale dans la problématique de gestion des effluents d'élevage.
Adresse et coordonnées	Baie-Mahault- Rond-Point Destrellan Morne Bernard
Référents et coordonnées (mail, téléphone)	Xavier XANDE, 0690591571

3) DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

3.1) Objectifs visés

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Identifier, quantifier et caractériser les différents gisements de MAFOR à l'échelle de la Guadeloupe.
- Acquérir et de diffuser des références technico-économiques.
- Proposer des modes de valorisation adaptés aux différentes spéculations agricoles. Ceci avec la volonté de réduction des intrants d'origine chimique, de protection de l'environnement, d'aider à la transition agro-écologique et/ou à la conversion en AB, et au renforcement de l'autonomie des exploitations en appliquant l'économie circulaire.
- Aider les producteurs de MAFOR pour qu'ils fournissent des produits valorisables et adoptables par les agriculteurs.
- Aider les utilisateurs pour qu'ils pratiquent une fertilisation raisonnée avec ces MAFOR.
- Proposer des scénarii d'organisation du secteur pour favoriser l'émergence d'une filière intégrée de valorisation.

3.2) Originalité du projet

Jusqu'à présent les efforts réalisés en Guadeloupe par la profession agricole, la recherche, les industriels de l'agro-alimentaire et les collectivités afin de promouvoir l'utilisation des MAFOR ont été éparses et sporadiques, et en général répondaient à des besoins exprimés pour une MAFOR particulière (p. ex. vinasses, déchets verts). Bien qu'avec la mise en place d'abord du PDEDMA et ensuite du PPGDND l'organisation de la gestion de déchets en Guadeloupe a avancé significativement ces dernières années, la valorisation des MAFOR en agriculture n'a pas connu le même degré d'évolution. Du ce fait, la pratique n'est pas généralisée et moins encore pérennisée. Ce projet se propose de combler ce retard en apportant de l'information concrète et appropriable par les acteurs de la filière, du producteur à l'agriculteur. Cette vision globale de la filière MAFOR constitue l'un des aspects les plus novateurs du projet, et permettra de traduire la gestion de "déchets" en termes de valorisation des "matières fertilisantes".

3.3) Actions prévues

Le projet se décline en 4 actions :

Action 1- Diagnostic et évaluation de l'offre et de la demande des MAFOR

Responsable action 1 : INRA

Tâche 1- Evaluation de l'offre : inventaire et caractérisation des gisements, des acteurs et des procédés de transformation des MAFOR

L'objectif étant de partir sur la base de l'inventaire dont la base de données et la cartographie ont été diffusées par la DAAF en juin 2014 aux membres du COPIL "Biomasse" et aux contributeurs. Ce premier inventaire mérite d'être complété, notamment par des analyses plus fines de composition des différents gisements. Ces résidus recyclables bruts seront donc caractérisés géographiquement, qualitativement et quantitativement, en fonction de leur utilisation (épandage direct ou compostage). L'estimation de la production potentielle de compost à partir de ces résidus sera réalisée sur la base des indicateurs élaborés par l'INRA Antilles-Guyane. Si les volumes le justifient, les résidus organiques produits par l'industrie

agro-alimentaire au sein et à proximité du territoire seront aussi pris en compte dans les estimations. Les caractéristiques de l'ensemble des produits (quantité et qualité de la matière organique et nutriments) issus des divers procédés de transformation (conjointe ou pas) des résidus bruts seront analysées.

Tâche 2 - Evaluation de la demande agricole

Il s'agit ici à la fois d'analyser la perception des agriculteurs vis-à-vis des MAFOR (enquêtes, *choice experiment*, expérimentation économétrique) et d'approfondir la connaissance du potentiel agro-environnemental du recyclage pour chaque région pédoclimatique. Pour le premier aspect, nous nous proposons de mobiliser les outils de l'économie expérimentale pour caractériser le comportement des exploitants (freins et motivations, pratiques de fertilisation, circuits de distribution), et pour concevoir et évaluer des leviers d'accroissement de la valorisation agro-économique des MAFOR.

Le deuxième aspect concerne l'évaluation des besoins biophysiques (p. ex. besoin des sols en matière organique, besoins de cultures en nutriments) et les rôles des différentes MAFOR en fonction du milieu pédoclimatique, lequel varie fortement en Guadeloupe. Pour chacun de ces triplets produit/sol/culture nous évaluerons la contribution potentielle en termes d'intensification agricole durable, d'approvisionnement en nutriments et en matière organique, et d'amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol. A cette fin des analyses physico-chimiques, biochimiques et biologiques des sols et des MAFOR seront réalisées, et utilisées pour paramétrer le modèle MorGwanik destiné à estimer l'évolution de la matière organique dans les sols antillais. Les quantités, les formes et le calendrier des apports à respecter seront évalués lors des essais agronomiques et de démonstration détaillés dans l'action 2.

Action 2- Evaluation agronomique des MAFOR

Co-Responsables action 2 : IT2 et CDA

Cette action vise à évaluer les produits identifiés selon différents contextes pédoclimatiques et pour différentes cultures (le triplet produit/sol/culture) par la mise en place d'essais multi-locaux en situation producteur et en station expérimentale.

Les MAFOR évalués se limiteront aux produits à plus faible risque sanitaire, disponibles localement et facilement accessibles pour l'ensemble de la profession agricole (coûts du produit, de son transport et de son application faibles).

L'évaluation vise à :

- mettre en évidence les bénéfices des MAFOR pour :
 - ✓ le maintien et/ou l'amélioration de la fertilité naturelle du sol,
 - ✓ l'amélioration de la qualité physique, biologique et chimique du sol'
 - ✓ l'augmentation de la capacité de rétention en eau du sol
 - ✓ la nutrition des cultures
- définir la MAFOR plus appropriée pour le couple sol/culture ainsi que la dose adéquate.

Les parcelles d'essais constitueront également des parcelles de démonstration pour les actions de transfert/diffusion de l'action 3.

Les cultures testées seront : canne, banane et trois cultures maraichères.

Pour les essais en milieu producteur, chaque culture sera évaluée dans au moins trois contextes pédoclimatiques différents afin d'avoir une représentativité de l'ensemble du territoire. Les

résultats de l'action 1 permettront d'identifier la ou les MAFOR les plus appropriées par culture ou par contexte pédoclimatique. Nous limiteront tout de même cette action à l'étude à un maximum de quatre MAFOR.

Les MAFOR testées et les dispositifs :

- Canne x 2 MAFOR (p. ex. écumes, cendres) x 2 contextes = 4 dispositifs
- Banane x 1 ou 2 MAFOR (p. ex. compost et produit moins évolué) x 2 contextes = 2 ou 4 dispositifs
- Maraichage x 2 cultures x 2 MAFOR (p. ex. compost et autre produit moins évolué) x 3 contextes = 12 dispositifs

Les mesures et indicateurs permettant d'évaluer l'effet de l'apport de MAFOR dans les systèmes de culture seront définis lors de la rédaction de protocoles pour chaque essai. Ces protocoles seront validés lors des comités techniques. Ces mesures permettront de mettre en évidence tout effet sur les composantes physique, chimique et biologique des sols ainsi que sur la nutrition et la productivité des cultures. Par exemple :

- au niveau des sols (densité apparente, vitesse d'infiltration, taux de matière organique, porosité – structuration des sols, évolution de la disponibilité du carbone, évolution de la composition des sols en différents éléments nutritifs)
- au niveau de la plante (croissance, développement, état phytosanitaire, niveau de nutrition, rendement brut et commercial)
- au niveau environnemental (fuites des nitrates, bilan carboné)

Un suivi des coûts (transport, épandage, main d'œuvre) sera réalisé afin d'obtenir des données permettant d'alimenter un référentiel technico-économique.

Action 3- Diffusion et transfert des résultats-

Co-Responsables Action : CDA et IT 2

Nous nous proposons de développer les actions de diffusion et transfert des résultats issus du projet dans le cadre d'une "Année Régionale du Compostage" (titre provisoire) à organiser en 2018. Nous solliciterons le soutien officiel des collectivités locales (Région, Département, Communes) et d'autres partenaires locaux (p. ex. ADEME, Sita Verde, Associations) afin d'offrir une large audience à nos manifestations. Dans ce cadre, nous organiserons 5 ou 6 opérations de communication et de formation le long de l'année. Bien que les premières cibles de cette action soient les agriculteurs et les producteurs des MAFOR, le but est aussi d'élargir certaines actions au large public et aux lycéens, en particulier les étudiants du Lycée Agricole. Le terme "compostage" dans le titre de notre proposition fait donc référence à ce but, lequel inclura la thématique du compostage de type industriel et l'utilisation des MAFOR en général, mais aussi les compostages domestique et "à la ferme". Ce dernier sujet a fait partie d'un projet du Rita 1 (collaboration AssoFWI, IT2 et INRA), et l'Année Régionale du Compostage sera donc une nouvelle occasion pour faire connaître les actions développées dans le cadre de ce réseau.

Les actions de diffusion et transfert concerneront:

- Des journées de démonstration sur les sites d'expérimentation en milieu producteur (agriculteurs, conseillers agricoles, lycéens).
- Des ateliers de formation à l'utilisation des MAFOR et au compostage à la ferme (agriculteurs, conseillers agricoles).

- Des journées d'animation autour des MAFOR, du compostage domestique et des plateformes de compostage (tout public).
- Une guide pratique de recensement et d'utilisation des différentes MAFOR de types conventionnel ou innovant disponibles localement (pouvoirs publics, profession agricole).
- Une communication par voie écrite et orale à l'ensemble des porteurs d'enjeu et plus spécifiquement aux autorités publiques locales et régionales. Cette communication comprendra un cahier des charges pour chacun des scénarios retenus dans le projet.
- Des propositions en termes de transfert et de valorisation seront faites aux acteurs locaux.

Action 4-Proposition de scénarii territorialisés de valorisation des MAFOR en agriculture

Responsable action 4 : INRA

Analyser comment passer du potentiel de valorisation au développement réel d'une filière à l'échelle du territoire guadeloupéen est l'objectif de cette action 4. La notion de filière est définie comme étant une entité formalisant l'ensemble des opérations, flux et jeux d'acteurs intervenant au niveau de la collecte des matières organiques, de la transformation de ces matières, jusqu'aux utilisateurs finaux.

Pour atteindre cet objectif, cette action visera à mettre en synergie et en cohérence l'ensemble des résultats obtenus dans les tâches 1, 2 et 3 afin de proposer des scénarii d'organisation d'une (ou plusieurs) filière(s) de valorisation des MAFOR à l'échelle du territoire en Guadeloupe. Il s'agira ainsi de définir, comment dans le temps et dans l'espace, pourrait se déployer une stratégie territoriale de valorisation des MAFOR en Guadeloupéen prenant en compte :

- Le gisement des ressources en MAFOR à l'échelle du territoire (localisation, quantités disponibles, aptitude au compostage, etc.).
- La localisation dans le temps et dans l'espace des besoins en MAFOR (demande), ainsi que les marges de manœuvres et contraintes à l'adoption par les agriculteurs (conditions d'adoption).
- L'éventail des techniques et modalités de compostage (en plateforme, à la ferme, par un groupement d'agriculteurs, etc.) ainsi que leurs limitations techniques et pratiques.
- Les coûts inhérents à leur fabrication, stockage, commercialisation, transport, épandage, ainsi que les investissements et aménagements nécessaires (matériels spécifiques, plateformes)
- Les politiques incitatives mobilisables pour soutenir l'adoption (MAEC adaptées).

Les différentes étapes pour le déroulement de cette action sont les suivantes :

1. Elaboration d'une représentation synthétique et partagée des résultats des actions 1 et 2 par les différents acteurs et partenaires du projet ;
2. *Focus group* : différents groupes d'acteurs sont réunis pour définir, à partir de la synthèse des résultats, les variables clés (et leurs différentes modalités) de la filière, telles que détaillées ci-dessus ;
3. Ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs pour proposer plusieurs scénarios de

filière à l'échelle du territoire (idéalement 3 ou 4, plus ou moins innovantes), vus comme une combinaison cohérente des options identifiées dans l'étape 2;

4. Evaluation des scénarii, selon trois axes :
 - a. Evaluation des coûts et bénéfices à l'échelle du territoire (méthode d'analyse de rentabilité de projets)
 - b. Evaluation de la faisabilité technique et organisationnelle des scénarios (évaluation qualitative réalisée par les acteurs concernés).
- c. Evaluation du potentiel d'utilisation des amendements organiques par les agriculteurs à l'aide du modèle MOSAICA
- d. Les scénarios les plus pertinents seront alors présentés aux décideurs politiques afin d'identifier avec eux les modalités pratiques et financières d'accompagnement du scénario le plus prometteur.

Action transversale(5) : Coordination du projet

Responsable action 5 : CDA

Afin de réaliser le programme d'actions et atteindre les objectifs décrits précédemment, le projet comporte une action transversale de coordination du projet. Cette action est assurée par la Chambre d'Agriculture. Elle vise à assurer le bon déroulement des actions opérationnelles, le suivi de calendrier de finalisation des livrables et la rédaction des rapports techniques du projet. A cette fin, le coordinateur de projet assurera l'organisation et l'animation d'un comité de pilotage du projet et veillera à la mise en place des groupes techniques pour chacune des actions programmées. Il assurera également la remontée des résultats des activités du projet auprès du CPR.

3.4) Durée du projet et justification

Ce projet sera mené sur une durée de 3 ans à compter du second semestre 2016 et jusque mi 2019. Cette durée est nécessaire afin d'assurer au moins 2-3 cycles d'expérimentation au champ, en dépendant de la culture, ce qui permettra de fiabiliser les résultats obtenus. Les différentes actions et tâches seront conduites avec une chronologie spécifique telles que détaillée dans le calendrier prévisionnel ci-après.

3.5) Localisation du projet et impact attendu en Guadeloupe (en inter-DOM) -Décrire les risques inhérents au projet et présenter les moyens d'y répondre

L'ensemble des actions du projet seront développés en Guadeloupe. L'Action 2, concernant les expérimentations au champ, sera réalisée en Grande-Terre et en Basse-Terre, en fonction du système de culture évalué. Le risque principal auquel nous pourrions faire face concerne l'impact des aléas climatiques, notamment la sécheresse en Grande-Terre, sur la performance des expérimentations au champ. L'évaluation des MAFOR en multi local sur 3 ans devrait réduire ce risque. Dans le même sens, la disponibilité d'irrigation fera partie des critères de sélection des sites d'expérimentation, notamment en Grande-Terre.

3.6) Description des moyens matériels disponibles pour la réalisation du projet

Pour l'Action 1, nous disposons du matériel informatique nécessaire à l'analyse des Bases de Données et de modélisation de l'évolution de la matière organique. Les expérimentations de l'Action 2 seront conduites chez les exploitants et, dans une moindre mesure, dans les unités expérimentales des partenaires au projet. Une partie des manifestations de diffusion incluses dans l'Action 3 seront réalisées chez les organismes partenaires et les exploitants participants au projet. L'Action 4 sera réalisé essentiellement en cabinet. L'objet de notre demande de financement dans le cadre de ce projet concerne notamment le coût des analyses chimiques, biologiques et biochimiques incluses dans les Actions 1 et 2, les expérimentations économétriques (Action 1 Tâche 2 et Action 4), les frais de logistique des expérimentations de terrain (Action 2; tournées pour le suivi, ...), les frais de logistique des manifestations de communication et de transfert de l'Action 3.

3.7) Résultats attendus et livrables (voir Annexe 1)

- ATLAS des gisements, des acteurs et des procédés de transformation.
- Rapport sur le diagnostic de la filière de recyclage de déchets en agriculture.
- Guide de la fertilisation organique en Guadeloupe et mémento des références technico-économiques par système de culture et par région pédoclimatique.
- Bases de données sur l'état organique des sols et sa gestion en Guadeloupe.
- Des scénarii d'optimisation du secteur pour favoriser l'émergence d'une filière intégrée de valorisation de la matière organique, avec des propositions sur des mesures incitatives à l'utilisation de la fertilisation organique.
- Synthèses, publications, posters, actes d'ateliers thématiques, séminaire,
- Film documentaire sur la fertilisation organique en milieu tropical (Diffusion au AGO des GFA, SICA, CUMA, et lors des participation au Terra Festival et à la Semaine du Développement Durable.
- Organisation de l'Année Régionale du Compostage.

3.8) Valorisations et communications sur le projet et les résultats

Nous dédions l'une des actions (Action 3) afin d'assurer les valorisations et communications du projet. L'ensemble des partenaires participeront de cette action, notamment dans le cadre du projet "2018, Année Régionale du Compostage". Au-delà de l'année de cette manifestation, les sites webs des organismes partenaires et du Rita (Coatis) seront utilisés afin de pérenniser les actions de communication et de mettre à disposition des publics cibles les synthèses et les rapports issus du projet (p. ex. sites de Transfert).

Des journées de restitution seront organisées à la fin de chaque campagne d'expérimentation, en Grande-Terre et en Basse-Terre, avec des communications dans la presse locale (Antilles Agricole et France Antilles) et les medias audiovisuels. Les medias seront aussi sollicités lors du lancement du projet en 2016 et de l'Année Régionale du Compostage en 2018. Des communications visant la Caraïbe seront réalisées dans le cadre des congrès annuels de la CFCS (Caribbean Food Crop Society).

3.9) Suite attendues du projet

La suite du projet se décline par Action ou groupe d'Actions :

Actions 1 et 4 : participation à la réflexion des collectivités, des décideurs et des producteurs des MAFOR sur l'organisation et la pérennisation de la filière (p. ex. Copil, séminaires, ...).

Actions 1 (Tâche 2) et 2 : accompagnement de la profession agricole souhaitant utiliser les MAFOR (p. ex. appui à l'installation des parcelles de démonstration ou de tests complémentaires, journées d'animation et de formation).

Action 3 : suite des communications vers la profession et le large public en utilisant les supports et les livrables du projet (p. ex. film documentaire, posters, rapports, ...).

4) PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORGANISATION

4.1) Méthodologie de gestion du projet

Un niveau institutionnel, un niveau technique et un niveau de représentants agricoles

- **Un niveau institutionnel** : Un **comité de Pilotage** : composé de représentants mandatés (les coordinateurs du projet) par leur institution avec pour rôle de discuter et valider les orientations du projet – ce dernier assurera la légitimité institutionnelle du projet. Il pilote le projet en assure le suivi. Le comité de pilotage se réunira au moins 1 fois par an. Le comité de pilotage nomme parmi ses membres un chef de projet qui assure la coordination de coordinateurs d'activités du projet (*niveau technique*)
- **Un niveau technique** : une **équipe de coordinateurs d'activités par action** composé de représentants des services des partenaires ; retenus pour leur expertise technique, leur compétence avec pour rôle l'élaboration technique des solutions assisté éventuellement d'experts.
Le pilotage du projet est donc assuré en lien étroit avec des coordinateurs de chacune des activités. Ces coordinateurs d'activités ou les personnes-relais qu'ils choisiront assurent de concert avec les partenaires du projet participant à l'activité, la coordination des travaux spécifiques à l'activité en question.
Les coordinateurs du projet et les coordinateurs d'activités se réuniront lors d'un comité commun au moins 2 fois par an, à l'initiative des coordinateurs du projet ou du chef de projet, ou de la partie la plus diligente et à tout moment à la demande de la majorité de ses représentants.
- **Un niveau de représentants agricoles** pour faciliter la participation, la validation de solutions et l'adoption de l'utilisation des MAFOR par témoignage par la proximité en milieux ruraux.
Les coordinateurs du projet et les coordinateurs d'activités se réunissent en comité élargi aux représentants agricoles une fois par an. Ils peuvent être invités aux réunions des coordinateurs de projet et d'activités.

4.2) Indicateurs de suivi et d'évaluation

Durant le déroulement du programme, le chef de projet chargé de la coordination du projet va suivre les différents indicateurs de réalisation (voir annexe 1 tableau des livrables) relatifs aux objectifs opérationnels et spécifiques en travaux de groupes de coordinateurs d'activités. Il

participera également à certains échanges sur les résultats (effets directs et immédiats) et impacts en travaux de groupes interne aux structures ou externes.

4.3) Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Voir Annexe 2

4.4) Actions de transfert envisagées

Le transfert des résultats du projet font partie des activités de l'Action 3 et seront développées notamment dans le cadre de l'Année Régionale du Compostage. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs et les producteurs des MAFOR dans la mise en œuvre du contenu des fiches et de synthèses issus du projet, avec la participation des techniciens agricoles. Cette activité nécessitera préalablement l'intégration et la formation des techniciens agricoles afin d'obtenir son adhésion à la pratique d'utilisation des MAFOR. Du ce fait, le démarrage de l'activité de transfert sera programmée pour mi 2018, quand une partie significative des résultats de terrain sera déjà acquis.

4.5) Autres activités liées au projet

Le projet est lié à une thèse ADEME/INRA (2014-2017) concernant les déterminants de l'adoption de la fertilisation organique par les agriculteurs de Guadeloupe et l'élaboration des leviers d'actions pour pérenniser cette pratique. Le projet sera aussi en relation avec les études menées ou à mener sur le recyclage des boues de STEP et la valorisation des algues sargasses citées précédemment.

CONCLUSION DU PROJET

Sur la mesure 16.1 du PDRG 2014-2020 , le projet sera conduit sur 36 mois « glissants » selon le calendrier prévisionnel (annexe 2) et présente **un coût éligible de 420 412,73 €** pour sa réalisation.

Annexe 1

Action	Indicateur de réalisation	Livrables	Bénéficiaire	Responsable du livrable	Période finalisation prévue
1	Adresse web (organismes, Coatis) & Identifiant DOI Groupes et thématiques d'échanges	Plaquette d'annonce du projet, ATLAS des gisements Rapport sur le diagnostic de la filière	Collectivités et décideurs, agriculteurs Collectivités et décideurs	CDA, INRA, IT2, Iguacanne CDA, IT2, INRA, Iguacanne	T3 2017 T2 2018
2	Adresse web (organismes, Coatis) & Identifiant DOI, nombre d'expérimentation sur site	Brochures, et (ou) Guide de la fertilisation organique en Guadeloupe, Bases de données sur l'état organique des sols et sa gestion en Guadeloupe	Profession agricole collectivités et décideurs	IT2, CDA, Iguacanne, INRA	T2 2018 T2 2019
2	Nombre de parcelles en démonstration et surface, nombre de visites techniques	Rapports et comptes rendus pour chaque essai	Membres du projet, financeurs	CDA, CTCS, INRA, IT2	Tout au long du projet
3	réunion arbitrage, Identifiant DOI, nombre de journées techniques	Compte rendu, Spot et Film documentaire, journée technique	Profession agricole, large public	CDA, IT2	T4 2018
3	Articles dans la presse et l'audiovisuel	Organisation de l'Année Régionale du Compostage	Profession agricole, large public	INRA, CDA, IT2, Iguacanne	2018
3	Articles dans la presse professionnelle et l'audiovisuel,	Séminaires et Journées de démonstration/formation	Profession agricole, large public	CDA, INRA, IT2, Iguacanne	T4 2016, 2017 et 2018, T2 2019
4	Compte-rendu des réunions, rapport de préconisations	Scenarios d'organisation de la filière	Décideurs et profession agricole	IT2, Iguacanne, CDA, INRA	T2 2019
5	Compte-rendu des réunions COPIL, rapports d'étapes	Dossier, bilan d'exécution	Membres du projet, financeurs	CDA	Tout au long du projet

Annexe 4

Tableau récapitulatif des participants, ETP plan Financement (PF), ETP hors plan de financement (HPF).

NOM & Prénom	Qualification ou fonction	Structure	ETP Plan Financement				ETP Hors plan de financement			
			An 1	An 2	An 3	Total PF	An 1	An 2	An 3	Total HPF
Pascal JEAN-CHARLES	Ingénieur	CDA	0,15	0,2	0,2	0,55				
Pascal GITRAS	Technicien/Ouvrier	CDA	0,4	0,5	0,5	1,4				
Anna Clairville	Technicien/Ouvrier	CTCS	0,2	0,2	0,2	0,6				
Jérôme TIROLIEN	Ingénieur	IT2	0,1	0,1	0,1	0,3				
Salarié à recruter	Technicien/Ouvrier	IT2	0,2	0,2	0,2	0,6				
Jorge SIERRA	Directeur de recherches	INRA					0,1	0,1	0,1	0,3
Jean-Marc BLAZY	Chargé de recherche	INRA					0,1	0,1	0,1	0,3
Jacky PAUL	Thésard	INRA					0,5	0,5	0,5	1,5
Franck SOLVAR	Technicien expé	INRA					0,2	0,2	0,2	0,6
Salarié à recruter	Ingénieur	INRA	0,5	0,5	0,5	1,5				
Total			1,55	1,7	1,7	4,95	0,9	0,9	0,9	2,7

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

EDF au capital de 1 006 625 696,50 euros
Siège social : 22-30 avenue de Wagram
Paris 8ème
RCS : Paris B552 081 317
N° de TVA intracomm. : FR 03 552 081 317



2015 - 15/10/2016
**bordereau
récapitulatif**

eClIDE90_GMG 01416 01/02 01624 0000 G2 00015 DD 005614 2281

Dépannage 24h/24 - 7j/7
05 90 82 43 00
Coût d'un appel local

CIRAD
STATION DE NEUFCHATEAU
SAINTE MARIE
97130 CAPESTERRE BELLE EAU

Votre contact
EDF ARCHIPEL GUADELOUPE - 05 90 38 20 50
Morne Bernard - 97122 BAIE MAHAULT

regroupement de contrats n° 414	
libellé	CIRAD
nombre de factures	2

bordereau n° 15002BE du 30/09/2016	
total HT	23 677,88 €
TVA réduite	0,00 €
TVA normale	2 773,89 €
autres taxes	9 312,18 €
total TTC	35 763,95 €

Ce montant sera prélevé à partir du 14/10/2016

rappel de vos coordonnées bancaires	
Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.	
Nom du titulaire : CIRAD	
IBAN (RIB International) : FR76 3000 4008 9200 0105 6535 021	BIC : BNPAFRPPXXX

IMPUTATION
Comptable : 606/130
Tiers : FB 124
Affaire : 212547

REÇU LE
06 OCT. 2016
CIRAD Comptabilité



BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation _____

BNPPARB ETQILE-ENTREP(00892)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00892	00010565350	21

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4008 9200 0105 6535 021

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPKL

CIRAD GUADELOUPE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé _____

--



Greffes du Tribunal de Commerce de Paris
1 quai de la Corse
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 1985B07835

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 13 septembre 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 331 596 270 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 21/06/1985
Dénomination ou raison sociale **CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT - C.I.R.A.D.**
Forme de l'entreprise Etablissement public à caractère industriel et commercial
Adresse du siège 42 rue Scheffer 75016 Paris

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président dont la nomination a été publiée au J.O.

Nom, prénoms Eddi Michel
Date et lieu de naissance Le 16/12/1951 à Paris 11ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 9 rue Rataud 75005 Paris

Administrateur

Nom, prénoms ANTONA Martine
Date et lieu de naissance Le 17/07/1960 à DELLYS (ALGERIE)
Nationalité Française
Domicile personnel 17 rue des platanes 34090 Montpellier

Administrateur

Nom, prénoms MAGGIA Laurent Pierre Efisio
Date et lieu de naissance Le 19/03/1958 à ALGER (ALGERIE)
Nationalité Française
Domicile personnel Vallée des Colons 12 RUE du reverend Pere Debussy 98800 Noumea

Administrateur

Nom, prénoms Vernier Philippe
Date et lieu de naissance Le 23/07/1954 à Dole
Nationalité Française
Domicile personnel 11 impasse Fino Bricka 34000 Montpellier

Administrateur

Nom, prénoms Affholder François
Date et lieu de naissance Le 21/06/1962 à Metz (57)
Nationalité Française
Domicile personnel Le mas Cournon 34380 Argelliers

Administrateur

Nom, prénoms Bousquet François
Date et lieu de naissance Le 02/10/1963 à N'Djamena (TCHAD)
Nationalité Française
Domicile personnel 4 rue des Liserons 34070 Montpellier

Administrateur

Nom, prénoms Noyer Jean-Louis
Date et lieu de naissance Le 10/09/1959 à Alger (ALGERIE)
Nationalité Française
Domicile personnel 175 rue de la Mayre 34730 Prades-le-Lez



Administrateur

Nom, prénoms Bélard Charles
Date et lieu de naissance Le 26/10/1983 à Clamart (92)
Nationalité Française
Domicile personnel 4 rue Béranger 75003 Paris

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms TUBIANA EMILE LAURENCE
Date et lieu de naissance Le 05/07/1951 à ORAN (ALGERIE)
Nationalité Française
Domicile personnel mas Gentil 34980 Combaillaux

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Martrenchar Arnaud
Date et lieu de naissance Le 20/08/1962 à cenon
Nationalité Française
Domicile personnel 6 allée des Cytises 80090 Amiens

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Boeuf Gilles
Date et lieu de naissance Le 06/11/1950 à Paimboeuf (44)
Nationalité Française
Domicile personnel 16 colline aux Oliviers 66650 Banyuls-sur-Mer

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Charrouf Zoubida
Date et lieu de naissance Le 04/02/1952 à KCEIBYA (MAROC)
Nationalité Marocaine
Domicile personnel 37 ave Addolb - Hay Riad Rabat (Maroc)

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Laurent Michel
Date et lieu de naissance Le 15/09/1953 à Saigon (VIET NAM)
Nationalité Française
Domicile personnel parc des Faurys 16 rue du Val d'orient 13770 Venelles

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Casset Isabelle
Nom d'usage Chmitelin
Date et lieu de naissance Le 11/01/1962 à Marseille 2ème (13)
Nationalité Française
Domicile personnel 13-15 rue des Acacias 91320 Wissous

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Houllier Francois
Date et lieu de naissance Le 24/02/1959 à PARIS 15ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 20 rue Saint-Guilhem 34000 Montpellier

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Canals Mireille
Nom d'usage Riou
Date et lieu de naissance Le 07/12/1957 à beziers 34500
Nationalité Française
Domicile personnel 2 rue Mignet 75016 Paris

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Hoffschir Didier
Date et lieu de naissance Le 08/05/1958 à PARIS 75015
Nationalité Française
Domicile personnel 27 rue Oudry 75013 Paris

Administrateur dont la nomination a été publiée au J.O

Nom, prénoms Brunon Corinne



Nom d'usage Brunon-Meunier
Date et lieu de naissance Le 19/10/1956 à Toulouse
Nationalité Française
Domicile personnel 14 rue de Thann 75017 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 42 rue Scheffer 75016 Paris
Activité(s) exercée(s) RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN COOPERATION AU SERVICE DES
REGIONS CHAUDES, PRINCIPALEMENT DANS LES SECTEURS
AGRICOLAS, FORESTIERS ET AGRO-ALIMENTAIRES
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 12 square Pétrarque 75116 Paris
Enseigne CIRAD-FLHOR
Activité(s) exercée(s) RECHERCHE ET ETUDES DEVELOPPEMENT EN COOPERATION AU
SERVICE DES REGIONS CHAUDES PRINCIPALEMENT DANS LES
SECTEURS AGRICOLAS, FORESTIERS ET AGRO-ALIMENTAIRE.
*Date de commencement
d'activité* 01/01/1991
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

RCS Paris - 13/09/2016 - 09:57:48

GREFFE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.

Pour plus de précisions, consulter le site internet Insee.fr à l'adresse :

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/liste-CFE.htm>

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 24 octobre 2016

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 29/01/1985
Identifiant SIREN	331 596 270
Identifiant SIRET du siège	331 596 270 00016
Désignation	CTRE COOP INTERNAT RECHERCHE AGRO DEV
Sigle	CIRAD
Catégorie juridique	4120 - Etablissement public national à caractère industriel ou commercial non doté d'un comptable public
Activité Principale Exercée (APE)	7219Z - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 11/03/1985
Identifiant SIRET	331 596 270 00065
Enseigne	CIRAD
Adresse	CTRE COOP INTERNAT RECHERCHE AGRO DEV CIRAD STE MARIE STATION NEUF-CHA 97130 CAPESTERRE BELLE EAU
Activité Principale Exercée (APE)	7219Z - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Site de gestion: INSEE, DR CENTRE-VAL DE LOIRE
Pôle SIRENE Secteur Public
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
45034 ORLEANS CEDEX 1

Texte statutaire de l'établissement issu du décret du 5 juin 1984 modifié le 8 décembre 2005

Selon décrets n° 84-429 du 5 juin 1984 et n° 2005-1524 du 8 décembre 2005 publiés respectivement le 8 Juin 1984 et le 9 décembre 2005 au Journal officiel de la république française.

Art. 1er. - La loi n° 48-951 du 8 juin 1948 créant un Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux est abrogée.

Art 2. - Il est créé, sous le nom de Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C. I. R. A. D.), un établissement public national à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Cet établissement à vocation scientifique et technique est placé sous la cotutelle du ministre chargé de la recherche et du ministre de la coopération et du développement

CHAPITRE Ier MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Art. 3. - Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement a pour missions, en France et hors de France :

- a) De contribuer au développement rural des régions chaudes, par des recherches et des réalisations expérimentales, principalement dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ;
- b) D'apporter son concours, à la demande de gouvernements étrangers, aux institutions nationales de recherche dans ces domaines ;
- c) D'assurer l'information scientifique et technique des milieux scientifiques, économiques et culturels concernés ;
- d) De participer à la formation de Français et d'étrangers, à la recherche et par la recherche ;
- e) De contribuer à l'élaboration de la politique nationale dans les domaines de sa compétence, notamment par l'analyse de la conjoncture scientifique internationale.

Art. 4. - Pour l'accomplissement de ces missions, le centre peut notamment :

- a) Promouvoir et réaliser des programmes de recherche et de développement technologique conçus par disciplines scientifiques, par systèmes ou filières de production économique ;
- b) Participer, à la demande des pays en développement, à la définition de leur politique de recherche en matière agronomique, à la formation et à l'information scientifique et technique de leurs chercheurs, à la mise en oeuvre de programmes de recherche et de développement définis en commun ;
- c) Assurer l'exécution des stipulations des accords de coopération conclus par la France, relatives à la recherche et au développement de l'agronomie des régions chaudes ;
- d) Accueillir des personnels extérieurs et affecter des personnels propres dans d'autres organismes, en France et à l'étranger ;
- e) Mettre à la disposition de la communauté scientifique française des moyens de recherche et utiliser ceux qui sont mis à sa disposition ;

Valoriser les résultats obtenus, notamment par la création de filiales, la prise de participation et la coopération avec d'autres organismes publics ou privés nationaux, étrangers ou internationaux.

CHAPITRE II CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 5. - Le conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement comprend :

1. Un représentant nominativement désigné de chacun des ministres respectivement chargés de la recherche, de la coopération et du développement, du budget, de l'agriculture et des départements et des territoires d'outre-mer ;
2. Le président de l'Institut national de la recherche agronomique et six personnalités extérieures au centre, choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la recherche et de la coopération pour le développement, nommés par décret sur proposition du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement ;
3. Six membres élus par les personnels du centre.

Le président du conseil d'administration est nommé parmi ses membres par décret en conseil des ministres sur proposition du conseil d'administration et sur le rapport du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement.

La durée des fonctions de membre du conseil d'administration est de cinq ans. La présidence de la séance suivant la mise en place et le renouvellement du conseil est assurée par le plus âgé des membres. Le mandat des membres du conseil d'administration est exercé à titre gratuit. *Toutefois, une indemnité de fonction, dont le montant est fixé par décision conjointe du ministre chargé de l'économie et des finances, du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement, peut être attribuée au président du conseil d'administration.*

Le directeur général, le secrétaire général et le contrôleur d'Etat assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le président peut appeler à participer aux séances, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Les administrateurs décédés, démissionnaires ou qui n'exercent plus les fonctions au titre desquelles ils avaient été nommés ou élus doivent être remplacés. Dans ce cas le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leur prédécesseur.

Art. 6. - Le conseil d'administration détermine les grandes orientations du centre.

Il délibère sur :

1. L'organisation et les conditions générales de fonctionnement du centre ;
2. Le programme d'activité du centre et les modalités générales de ses interventions ;
3. L'état annuel des prévisions de recettes et de dépenses et ses modifications ;
4. Le rapport annuel d'activité ;
5. Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
6. Les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération des personnels, pour lesquels il sera établi un régime unique ;
7. Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés et les conditions dans lesquelles des dépenses peuvent être pré financées avant la signature ou l'exécution d'un contrat ;
8. Les projets de contrats et marchés ;
9. La participation du centre à des groupements d'intérêt public ;
10. La participation à des groupements d'intérêt économique la création de filiales et les prises, cessions ou extensions de participations financières ;
11. La création, l'acquisition ou la suppression de toute installation agricole, industrielle ou commerciale ;
12. Les emprunts ;
13. L'acceptation ou le refus des dons et legs ;
14. Les acquisitions et aliénations d'immeubles ;
15. *Les actions en justice et les transactions ;*

16. *Le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers.*

Dans les limites qu'il détermine, le conseil d'administration peut déléguer au directeur général les attributions prévues aux 8°, 9°, 14°, 15° et 16°. Le directeur général rend compte, lors de la plus prochaine séance, des décisions qu'il a prises en vertu de ces délégations.

En ce qui concerne les décisions modificatives de l'état annuel des prévisions de recettes et de dépenses, prévues au 3°, sont seules soumises au conseil celles qui comportent soit une augmentation du montant total des dépenses, soit des virements de crédits entre la section des opérations en capital et la section de fonctionnement ou entre les chapitres de matériel et les chapitres de personnel. Les autres décisions modificatives sont prises par le président du conseil d'administration en accord avec le contrôleur d'Etat. Elles sont exécutoires et doivent être portées à la connaissance du conseil d'administration dans le délai de six mois.

Art. 7. - Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration est transmis au ministre chargé de la recherche et au ministre chargé de la coopération et du développement. Ces délibérations sont exécutoires quinze jours après la date de la réception du procès-verbal, à moins que le ministre chargé de la recherche ou le ministre chargé de la coopération et du développement n'y fasse opposition sous réserve des dispositions de l'allinéa suivant.

Les délibérations portant sur les matières énumérées aux points 3°, 5°, 6°, 7°, 10°, 12° et 14° de l'article 6 ci-dessus sont également transmises au ministre chargé de l'économie, des finances et du budget. Elles sont exécutoires sauf opposition du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé de la coopération et du développement, du ministre chargé du budget et, en ce qui concerne le point 10°, du ministre chargé de l'économie et des finances un mois après la réception du procès-verbal.

Art. 8. - Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour. Le président réunit le conseil s'il y est invité par le ministre chargé de la recherche, par le ministre chargé de la coopération et du développement ou par la majorité de ses membres.

Les membres absents peuvent donner pouvoir à un autre membre pour les représenter à une séance. Aucun membre ne peut exercer plus d'un pouvoir.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de vingt jours ; il délibère alors sans condition de quorum.

Les délibérations du conseil sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

CHAPITRE III DIRECTION ET ORGANISATION

Art. 9. - Le président du conseil d'administration, responsable de la politique générale du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement veille à l'accomplissement de ses missions et à la coordination de ses actions avec celles des organismes oeuvrant dans son domaine de compétence. Il représente le centre dans ses relations avec ses autorités de tutelle et avec ses partenaires français ou étrangers ; il peut déléguer le directeur général à cet effet.

Art. 10. - Le président du conseil d'administration est assisté par un directeur général, nommé par décret en conseil des ministres pour trois ans sur proposition du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement, après avis du président. Les fonctions du directeur général sont renouvelables. Le directeur général assure la direction scientifique, administrative et financière du centre et notamment :

- a) Il élabore les projets de programmes généraux de recherche et de développement avec le concours du conseil scientifique ;
- b) Il prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution ;
- c) Il est l'ordonnateur principal des recettes et des dépenses ; Il peut nommer des ordonnateurs secondaires après accord du conseil d'administration ;
- d) Il recrute, gère et licencie le personnel ;
- e) *Il passe tous actes, contrats ou marchés, et notamment les contrats avec des partenaires étrangers. Il procède à toutes acquisitions, tous dépôts ou cessions de brevets ou licences.*

Art. 11. - Le directeur général, pour la direction des services administratifs et financiers du centre, est assisté par un secrétaire général, à qui il peut déléguer sa signature.

Art. 12. - Le directeur général est assisté par un conseil scientifique qui comprend :

1. Dix personnalités scientifiques, dont huit au moins sont extérieures à l'établissement, nommés par arrêté du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement; le président du conseil scientifique est nommé dans les mêmes conditions parmi ces personnalités;
2. Cinq membres élus par les personnels du centre dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement.

Le mandat des membres du conseil scientifique est d'une durée de trois ans, il peut être renouvelé. Le conseil scientifique est consulté sur les programmes de recherche et d'études du centre. Il donne son avis sur leur contenu et leurs modalités d'exécution. Il peut formuler toute proposition concernant l'orientation des recherches. Il donne son avis sur la création ou la suppression des départements. Il procède périodiquement à l'évaluation des travaux des unités et des équipes de recherche du centre. Il établit un rapport annuel qui est présenté au conseil d'administration.

Le conseil scientifique se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président ou à la demande du directeur général.

Art. 13. - Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement est organisé en départements créés par le conseil d'administration sur avis du conseil scientifique.

Art. 14. - Un comité de programme est placé auprès de chaque responsable de département pour conseiller et assister celui-ci dans la préparation et la mise en œuvre des activités du département. La composition et les modalités de fonctionnement des comités de programme sont fixées par le conseil d'administration. Ces comités comprennent, dans la proportion du tiers de leurs membres, des représentants élus des personnels. Ils comprennent des personnes physiques ou des représentants de personnes morales, françaises ou étrangères, avec lesquelles le département est amené à collaborer.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Art 15. - Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement dispose notamment des ressources suivantes :

1. Subventions ;
2. Recettes contractuelles sur programme ;
3. Produits des exploitations expérimentales ;
4. Rémunérations des services rendus ;

5. Taxes parafiscales.

Art. 15-1. - *Le centre se conforme, en matière de gestion financière et comptable, aux règles en usage dans les sociétés industrielles et commerciales*

A la fin de chaque année, le directeur général établit et présente à l'approbation du conseil d'administration le bilan, le compte de résultat de l'établissement et l'annexe.

Le centre est soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes. Le ministre chargé de l'économie, sur proposition du conseil d'administration de l'établissement, désigne un titulaire et un suppléant.

Art. 16. - Un arrêté conjoint du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé de la coopération et du développement et du ministre chargé du budget précise en tant que de besoin les modalités du fonctionnement financier du centre.

Art. 17. - Ce contrôle de la gestion financière du centre est exercé, conformément aux décrets du 9 août 1953 et du 26 mai 1955 susvisés par un contrôleur d'Etat placé sous l'autorité du ministre du budget. En tant que de besoin un arrêté du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé de la coopération et du développement et du ministre chargé du budget précise les modalités d'application du présent article.

CHAPITRE V DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art 18. - Les biens droits et obligations de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaires des pays tropicaux sont dévolus au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Toutefois, les personnels contractuels de l'Institut sont transférés sur leur demande à l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.) pour être mis à la disposition du centre. Ils conservent le bénéfice des dispositions qui les régissent à la date du présent décret.

Art 19. - Les personnels des organismes dont la liste est annexée au présent décret qui décideraient de se dissoudre en faisant dévolution de leurs biens au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement sont pris en charge par celui-ci à compter de la date de cette dissolution.

Art. 20. - Par dérogation à l'article 5 (3°), le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la coopération et du développement désignent cinq personnes parmi les personnels de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire et des organismes mentionnés dans l'annexe au présent décret, après consultation des organisations syndicales représentatives de ces personnels, pour constituer le premier conseil d'administration du centre, jusqu'à la date à laquelle les élections des représentants du personnel du centre devront intervenir, conformément à la loi du 26 juillet 1983 susvisée.

Art. 21. - Le décret n° 62-518 du 13 avril 1962 portant réorganisation de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux et le décret n° 64-815 du 3 août 1964 portant fixation des règles relatives aux fonctions de l'agent Comptable de cet Institut sont abrogés.

Art.22- Les dispositions des articles 1er, 18 et 21 entrent en vigueur le premier jour du mois suivant la première réunion du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Art. 22-1. - *Le présent décret peut être modifié par décret en Conseil d'Etat.*

Art. 23. - Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'industrie et de la recherche le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget sont chargés, chacun en ce

qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de République française.

ANNEXE LISTE DES ORGANISMES PREVUE A L'ARTICLE 19

- o Le Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.);
- o Le Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (G.E.R.D.A.T);
- o L'Institut pour la formation agronomique et rurale en régions chaudes (I.F.A.R.C.) ;
- o L'Institut de recherches du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I.R.C.C.) ;
- o L'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I.R.A.T.);
- o L'Institut de recherches sur les fruits et agrumes (I.R.F.A.) ;
- o L'Institut de recherches sur le caoutchouc (I.R.C.A.);
- o L'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I.R.C.T.);
- o L'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.).

1 2 MARS 2009

Patrick HERBIN

Secrétaire général adjoint

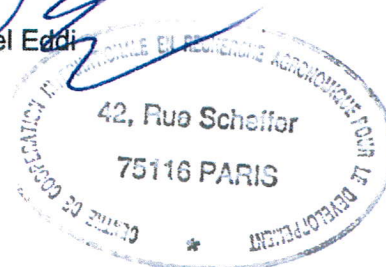


DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE

Je soussigné Michel Eddi, président du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), dont le siège social est situé au 42 rue Scheffer, 75116 Paris (France), agissant en vertu des articles 6 et 9 du décret n° 84-429 du 5 juin 1984 modifié portant création et organisation du Cirad, donne délégation à Monsieur Dominique Martinez, directeur régional du Cirad pour les Antilles-Guyane et la zone Caraïbe, à l'effet de signer, au nom et pour le compte du Cirad, la demande de financement, au titre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la mesure 16.1 du PO Guadeloupe, relative aux projets RITA Domaine transversal.

Le président du conseil d'administration

Michel Eddi



ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Je, soussigné Dominique Martinez, Directeur Régional du CIRAD Antilles-Guyane, certifie par la présente que le CIRAD est à jour de ses cotisations fiscales au 14 octobre 2016.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Capesterre-Belle-Eau le 14 octobre 2016

Dominique Martinez
Directeur Régional du CIRAD Antilles-Guyane



CIRAD
Direction Régionale
Site de Neuf Château
Sainte-Marie
97 30 CAPESTERRE BELLE EAU
Siret 331 596 270 00065 - APE : 7219Z

ATTESTATION DE REGULARITE SOCIALE

Je, soussigné Dominique Martinez, Directeur Régional du CIRAD Antilles-Guyane, certifie par la présente que le CIRAD est à jour de ses cotisations sociales au 14 octobre 2016.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Capesterre-Belle-Eau le 14 octobre 2016

Dominique Martinez
Directeur Régional du CIRAD Antilles-Guyane



CIRAD
Direction Régionale
Site de Neuf Château
Sainte-Marie
97130 CAPESTERRE BELLE EAU
Siret : 331 596 270 00065 - APE : 7219Z

Attestation de l'existence de gestion de projet

Je, soussigné Dominique Martinez, Directeur Régional du CIRAD Antilles-Guyane, atteste par la présente que le CIRAD utilise un logiciel de gestion de projet « C3 » et atteste l'existence d'une gestion des temps par projet.

Cet outil permet ainsi :

- de sécuriser la saisie des temps établie par les acteurs sur les différents projets.
- d'évaluer le cout du projet en cout complet (Cout direct + couts environnés)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Capesterre-Belle-Eau le 14 octobre 2016

Dominique MARTINEZ
Directeur Régional Antilles-Guyane



CIRAD
Direction Régionale
Site de Neuf Château
Sainte-Marie
97130 CAPESTERRE BELLE EAU
Siret : 331 596 270 00065 - APE : 7219Z

Attestation

de l'existence de comptabilité générale et analytique

Je, soussigné Dominique Martinez, Directeur Régional du CIRAD Antilles-Guyane, atteste par la présente que le CIRAD utilise un logiciel comptable X3 et atteste l'existence d'une comptabilité générale et analytique. Cette comptabilité analytique a été élaborée avec une approche gestion de projet. Elle permet ainsi d'identifier chaque dépense à un financement identifié.

Cette comptabilité se traduit par un

- code affaire qui permet de rattacher une dépense et une recette à un projet.
- code hiérarchique qui permet d'identifier l'unité de recherche en charge du projet
- code géographique qui permet de déterminer le lieu d'exécution du projet

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Capesterre-Belle-Eau le 14 octobre 2016

Dominique MARTINEZ
Directeur Régional Antilles-Guyane

CIRAD
Direction Régionale
Site de Neuf Château
Sainte-Marie
97130 CAPESTERRE BELLE EAU
Siret : 331 596 270 00065 - APE : 7219Z